



**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
JEUDI 11 FEVRIER 2016**



PROCES-VERBAL DE REUNION

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le ONZE FEVRIER, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON D'Auvergne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand PASCIUTO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 février 2016

PRÉSENTS /

Mr Bertrand **PASCIUTO, Maire ;**

Mme Monique **POUILLE ;** Mr François **RAGE ;** Mr Olivier **ARNAL ;** Mme Myriam **SELL-DELMASURE ;** Mr Bernard **BARRASSON ;** Mme Claire **JOYEUX ;** Mr Philippe **MAITRIAS ;** Mme Fabienne **LOISEAU ;** Mr Marc **BOYER, Adjoints au Maire ;**

Mme Michèle **NOEL ;** Mme Irène **CHANDEZON ;** Mr Daniel **VOGT ;** Mr Yves **CIOLI ;** Mme Josette **PLANCHE ;** Mr Jean-Marie **DELPLANQUE ;** Mme Evelyne **BRUN ;** Mr Alain **CATHERINE ;** Mr Laurent **DIAS ;** Mme Encarnacion **GRIESSHABER ;** Mr Bruno **BOURNEL ;** Mme Géraldine **ALEXANDRE ;** Mme Céline **LACQUIT ;** Mme Mina **PERRIN ;** Mme Christiane **ROUGIER ;** Mr Henri **JAVION ;** Mme Claudine **ALGARIN ;** Mme Danielle **GAILLARD ;** Mr Michel **RENAUD ;** Mme Marie-Odile **BAUER ;** Mr Joël **SUGERE-GOUTTEQUILLET ;** **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS /

Mr Michel **GEORGES Conseiller Municipal (à Mr Marc BOYER) ;**

Mr Romain **REBELLO Conseiller Municipal (à Mme Mina PERRIN).**

ABSENT /

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mina PERRIN.

Madame Fabienne LOISEAU arrive avant le vote du rapport n° 1. Elle donne pouvoir à Mme Claire JOYEUX et quitte la séance après le vote du rapport n° 17.

Monsieur Philippe MAITRIAS arrive avant le vote du rapport n° 1.

Madame Encarnacion GRIESSHABER arrive avant le vote du rapport n° 1.

Madame Mina PERRIN quitte la séance après le vote du rapport n° 31 (fin de validité du pouvoir de Mr Romain REBELLO).

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE

- Désignation du Secrétaire de Séance
- Adoption des procès-verbaux des séances de Conseil Municipal des 15 octobre 2015 et 19 novembre 2015

FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHES PUBLICS

- N°1 - Finances : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du Compte Administratif
- N°2 - Finances : Budget Primitif 2016 – Ville / Adoption
- N°3 - Finances : Budget Primitif 2016 – Camping municipal / Adoption
- N°4 - Finances : Budget Primitif 2016 – Cinéma municipal / Adoption
- N°5 - Finances : Budget Primitif 2016 – Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale / Adoption
- N°6 - Finances : Budget Primitif 2016 – Service des Transports / Adoption
- N°7 - Finances : Budget Primitif 2016 – ZAC du Palavezy / Adoption
- N°8 - Finances : Budget Primitif 2016 – Production d'électricité / Adoption
- N°9 - Finances : Emprunts 2016 – Budgets Ville, Camping, Cinéma et ZAC du Palavezy
- N°10 - Finances : Impôts locaux 2016 – Fixation des taux d'imposition

TRAVAUX – EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSPORTS

- N°11 - Budget Eau : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du Compte Administratif
- N°12 - Budget Assainissement : Reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats avant le vote du Compte Administratif
- N°13 - Budget Primitif 2016 : Eau – Adoption
- N°14 - Budget Primitif 2016 : Assainissement – Adoption
- N°15 - Budget Eau : Emprunts 2016
- N°16 - Budget Assainissement : Emprunts 2016
- N°17 - Eau et Assainissement : Vote des tarifs 2016
- N°18 - Travaux : Dépôt d'une déclaration préalable au nom de la Commune de Cournon-d'Auvergne pour la réalisation de travaux de construction d'une coursive sise place de Lichtenfels, contiguë au bâtiment appartenant à Auvergne Habitat – Autorisation du Conseil Municipal
- N°19 - Travaux : Dépôt d'une déclaration préalable et d'une autorisation de travaux au nom de la Commune de Cournon-d'Auvergne pour des travaux de transformation intérieure et de modification de la façade principale du futur poste de police municipale sis 11bis place des Dômes – Autorisation du Conseil Municipal
- N°20 - Travaux : SIEG – Réfection de l'éclairage de la salle du judo du complexe sportif Florian Lavergne sis avenue de l'Allier
- N°21 - Travaux : SIEG – Pose de coffrets prises pour les manifestations ayant lieu dans la zone de loisirs et au parc Ariccia
- N°22 - Travaux : Renouvellement de la convention fixant les modalités de déversement sur l'installation de stockage de déchets non dangereux du VALTOM à Puy-Long pour l'année 2016

SOCIAL – CCAS – POLITIQUE DE LA VILLE

- N°23 - Politique de la Ville : Convention de partenariat avec les bailleurs sociaux – Mission de médiation sociale pour la tranquillité publique effectuée durant la saison estivale 2015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT DURABLE

- N°24 - Aménagement du Territoire : Acquisition par la Commune à trois propriétaires en indivision de la parcelle cadastrée section CM n° 297 comprise dans l'emplacement réservé n° 9 du Plan Local d'Urbanisme
- N°25 - Aménagement du Territoire : Vente par la Commune à la SCI du Bois Joli de la parcelle cadastrée section CS n° 58 sise au lieu-dit « Le Grand Champ du Gravier »
- N°26 - Aménagement du Territoire : EPF-SMAF – Adhésion de nouveaux membres / Avis du Conseil Municipal

CULTURE

- N°27 - Culture : Festival « Puy-de-Mômes » 2016 – Convention avec la Ville de Le Cendre

SPORTS – JEUNESSE

- N°28 - Jeunesse : Séjours vacances 2016 – Organisation de séjours vacances de la Ville de Cournon-d'Auvergne / Aides financières de la Ville de Cournon et conventions de partenariat avec les prestataires retenus

ADMINISTRATION GENERALE

- N°29 - ~~Elections : Désignation et formation des commissions municipales – Modification~~ ⇔ *question retirée de l'ordre du jour*
- N°30 - Avis de la Commune sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles inondation (PPRNPi) de l'agglomération clermontoise

=====

- N°31 - Vœu du Conseil Municipal relatif au projet de fermeture des commissariats de Cournon-d'Auvergne et de Gerzat

=====

=====

QUESTIONS DIVERSES ET URGENTES

- Questions orales déposées par Mr RENAUD pour le Groupe « Ensemble pour Cournon »

-- Informations municipales --

- Pour Information : **Décisions** prises en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 donnant délégation à Monsieur Le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :
 - N°1 - Budget principal : Signature d'une convention avec la Caisse d'Epargne mettant à disposition de la Ville une ligne de trésorerie de 1 000 000 €
 - N°2 - Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie à Monsieur Philippe BOST, commerçant non sédentaire

-- Informations communautaires --

- Pour Information : **Clermont Communauté** – Comptes-rendus succincts des mesures votées lors des Conseils Communautaires des 11 décembre 2015 et 15 janvier 2016

=====

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

Adopté à l'unanimité.

=====

Monsieur le Maire précise concernant l'ordre du jour, que le groupe d'Opposition de Monsieur RENAUD « Ensemble pour Cournon », a posé diverses questions orales. Il informe l'assemblée délibérante que comme le prévoit le règlement intérieur, 30 minutes à la fin du Conseil y seront consacrées pour en débattre.

Monsieur le Maire propose de passer au budget puisque le Conseil va se prononcer aujourd'hui sur le budget de la Ville et sur les budgets de l'eau et de l'assainissement. Concernant l'eau et l'assainissement, il ajoute que cela sera sûrement l'un des derniers puisque cette compétence va être transférée à la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017.

Il laisse la parole à Marc BOYER qui va présenter le budget avant les questions et les réponses.

FINANCES – INFORMATIQUE – MODERNISATION DE LA GESTION – MARCHES PUBLICS

Monsieur Marc BOYER relève qu'il s'agit du vote du budget selon les orientations qui ont été présentées lors du dernier Conseil Municipal, à l'occasion du ROB, rapport d'orientations budgétaires. Après les grandes orientations, il convient aujourd'hui d'examiner les chiffres. Il faut dire que mettre en chiffres les orientations définies lors du ROB, n'a pas été chose simple. L'équation n'était pas simple car les dotations de l'État sont en baisse mais la Municipalité a réussi à préserver l'investissement et surtout, les services publics à la disposition des Cournonnais.

Le principal axe réside dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il faut poursuivre l'effort et l'accentuer. Concernant la baisse des dotations de l'État, il y a un petit schéma qui parle sans commentaire. Un point qui est également important, les taux de fiscalité sont inchangés en 2016 et l'offre de services est maintenue. Il précise qu'il reviendra sur quelques services importants répondant à des valeurs et des investissements essentiels qui, bien sûr, ne seront peut-être pas aussi importants que certains le souhaiteraient, cependant la Ville a beaucoup investi et à la sortie, il faudra constater des investissements qui vont contribuer à soutenir l'économie locale. Le désendettement a été annoncé depuis quelques années, il sera poursuivi. Il préserve l'avenir à court, moyen et long terme. Il faudra peut-être au cours des prochaines années réaliser un peu plus d'emprunts et les élus se féliciteront alors d'avoir eu un désendettement durant les années précédentes. En ce qui concerne la recherche de financements, bien sûr la ville a des dotations, mais aussi des subventions et il faut aller peut-être encore un peu plus loin au niveau de la recherche de subventions.

On obtient donc un équilibre global sur ce budget 2016 qui comprend bien évidemment les nouvelles inscriptions au budget primitif 2016 et les reports 2015. En investissement, c'est au total 9 564 265 € qui sont inscrits et au niveau du fonctionnement 26 647 380 €, ce qui fait un budget quand même pour la Ville de plus de 36 millions puisque 36 211 645 €.

Un petit détail de la section d'investissement au niveau des dépenses qui se monte à 9 564 265 €, il faut rappeler les reports 2015 soit 1 554 965 €. Un grand projet ne correspond pas forcément à l'exercice budgétaire, mais il peut déborder sur les exercices suivants et c'est le cas de certains projets de 2015 qui ont glissé et qui, bien entendu, nécessitent des reports au cours du prochain exercice budgétaire.

Concernant les propositions nouvelles de 2016 : 5 467 935 €. A l'intérieur de ces propositions, il y en a qui correspondent à des travaux réels et d'autres qui correspondent à des remboursements d'emprunts. Résultats reportés : 2 541 365 €, quand c'est un résultat reporté en dépenses, c'est un déficit d'exécution de l'année précédente.

Au niveau des recettes, c'est équilibré à 9 564 265 €, des reports 2015 puisque s'il y a des reports de dépenses, il y a également les reports des subventions afférentes à ces différentes dépenses et là bien sûr ces subventions sont également reportées. Propositions 2016 : 5 467 330 € et l'excédent affecté de 2 175 000 €.

Quelques chiffres au niveau de la section de fonctionnement qui est équilibrée à hauteur de 26 647 380 €. Proposition pour fonctionner en 2016 : 25 097 380 €. Tout de suite un chiffre, c'est plus de 1 million de moins que 2015, c'est-à-dire que la Ville baisse ses charges de fonctionnement. Virement à la section d'investissement : 1 550 000 €. Au niveau des recettes, c'est bien sûr équilibré et proposition 2016 : 25 288 355 €, excédent reporté : 1 359 025 €, c'est le résultat de l'année précédente.

Il faut rentrer maintenant dans le détail de la maîtrise de ces dépenses puisque les dépenses de fonctionnement ont baissé par rapport au BP 2015.

Les charges à caractère général baissent de 7,37 %. Comme cela a été dit au moment du ROB, il a été demandé à l'ensemble des services de baisser leurs charges de fonctionnement, soit un exercice difficile puisqu'il faut faire aussi bien avec moins. Il faut pour cela optimiser les ressources, les personnes et bien vérifier si une dépense est bien justifiée à l'intérieur d'un service, si on peut pas mutualiser certains moyens entre différents services. Il a été essayé de faire des groupements d'achats que ce soit au niveau du gaz, de l'électricité ou autres, de faire différents groupements d'achats avec Clermont Communauté en particulier et la Ville a été aussi aidée par la baisse des carburants.

Les charges de personnel représentent le gros poste des charges de fonctionnement puisque soit pratiquement les deux tiers de nos dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la première année où une baisse est affichée en matière de charges de personnel. Certains disaient au cours du débat budgétaire « il faut faire quelque chose », cela est fait. La preuve, une baisse de 1,10 % des charges de personnel sachant qu'il y a quand même des choses qui ne se maîtrisent pas. Les fonctionnaires sont inscrits dans une échelle des salaires et il faut prendre en compte le GVT, glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire qu'à périodicité régulière, les agents prennent un échelon d'ancienneté, donc un peu plus de points d'indice. C'est un point important. Il faut également prendre en compte la revalorisation des catégories C qui avait été décidée. Il y a également eu des augmentations de cotisations retraite et autres. En optimisant, en mutualisant et en étudiant chaque cas de départ pour pouvoir optimiser les remplacements, la Ville parvient à baisser ses charges de personnel.

Les charges de gestion, c'est un point qui a augmenté mais cela tient à des dépenses exceptionnelles. Des inscriptions supplémentaires essentiellement pour des admissions en non valeur et des dépenses qui sont liées à des reversements au CCAS suite à des recettes qui sont versées par la CAF.

Concernant les subventions et participations, les baisses de subventions n'ont pas été toutes effectuées d'une façon aveugle. Ont été préservées les subventions qui étaient inférieures à 500 €. Il a été décidé de baisser de 10 % toutes les subventions qui étaient d'un montant supérieur à 500 €. Il y a des associations qui touchent des subventions beaucoup plus importantes. Il est à noter que les subventions du devoir de mémoire par exemple aux Anciens Combattants n'ont pas été baissées. Elles sont peu élevées mais elles sont quand même symboliques. Des subventions également qui n'ont pas baissé, concernant le social, en particulier la subvention au CCAS. Il y a des gens autour de la table qui savent les difficultés, pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS, des gens qui s'adressent au CCAS. La période ne va pas en s'améliorant. Il n'est pas envisagé de baisser la subvention au CCAS mais là aussi, il faut essayer, en maîtrisant tout ce qui est en marge de l'aide direct aux gens en difficulté, de pouvoir faire à budget constant.

Monsieur le Maire précise que ne sont pas impactés les secteurs du scolaire et de la petite enfance.

Monsieur Marc BOYER confirme les propos de Monsieur le Maire. Monsieur BOYER, reprenant son propos, souligne que les frais financiers représentant essentiellement les intérêts des emprunts sont en baisse. Cela est lié au fait que la Ville se désendette. A partir du moment où la Ville a moins de dettes, elle a moins d'intérêts à verser.

Concernant les amortissements, c'est tout simplement ce qui permet de faire une réserve pour contrebalancer la perte de valeur des différents équipements acquis.

Concernant le virement de la section d'investissement celui-ci est en baisse. En 2015 avaient été versés 2 090 000 €, au niveau du budget 2016 ce sont 1 550 000 €.

Concernant les charges exceptionnelles et divers : 170 %, c'est impressionnant mais sur les sommes qui sont là c'est très peu. C'est tout simplement le FCIP reversé à la Communauté d'agglomération parce que la Ville est considérée comme une commune riche parmi les 21 communes de Clermont Communauté. Voilà en gros ce qui fait globalement une baisse des charges de fonctionnement de près de 4 % par rapport au BP 2015.

Les recettes sont aussi en baisse. L'idéal, selon Monsieur BOYER, ce serait qu'elles soient en augmentation bien sûr et bien non. Les recettes sont en baisse. L'excédent reporté : 2 245 080 € en 2015, 1 359 025 € en 2016.

Concernant les produits de gestion et services, ce sont essentiellement tout ce qui est vendu en fait à la population comme par exemple les repas, les billets pour la culture, etc.. Il y a une baisse parce qu'il y avait une recette qui avait été inscrite sur ce poste qui était exceptionnelle du fait du contentieux avec le VALTOM et le remboursement. Les délégués de la commune à Clermont Communauté et au VALTOM ont suivi de près ce dossier.

Monsieur le Maire précise que cette recette ne sera pas présente l'an prochain.

Monsieur Marc BOYER poursuit par les travaux en régie en soulignant que la Ville dispose de fonctionnaires qui travaillent pour elle. Les travaux en régie seront un petit peu moins conséquents cette année, d'où une diminution de recettes du fait d'une moindre comptabilisation de la main d'œuvre correspondant à ces différents travaux.

Les impôts et taxes étaient en 2015 de 17 314 690 €, en 2016 de 17 834 685 €, soit + 3 %. Certains diraient « vous avez augmenté les impôts sans nous le dire ». Monsieur BOYER relève que cette augmentation est le fait que les impôts locaux sont adossés à des bases, l'assiette, lesquelles bases sont revalorisées par l'État. Elles seront revalorisées de 1 %. Il y a aussi le dynamisme de la Ville, plus cette dernière compte de logements, de maisons ou d'appartements construits et plus, bien sûr, il y a d'appartements ou de maisons qui sont assujettis aux impôts locaux. Il y a alors plus de taxes sur l'électricité, sur la publicité, etc... La Ville a également voté une petite taxe additionnelle sur l'impôt foncier constructible mais non bâti, soit 30 centimes du m², ce qui, au niveau des simulations effectuées, devrait rapporter 120 000 € en année pleine.

Concernant les dotations et participations, la Ville vit la deuxième année pleine de baisse des dotations de l'État. Le schéma présenté traduit une baisse de 500 000 €. Il s'agit de la contribution des collectivités locales à la résorption du déficit public de l'Etat. Il regrette cette diminution et espère qu'elle sera contenue l'année prochaine. Il en doute cependant un petit peu au vu du remaniement qui a été effectué ce jour.

Monsieur le Maire souligne que ce n'est pas lui qui l'a dit.

Monsieur Marc BOYER confirme que ce remaniement ne va pas forcément dans le sens de l'histoire souhaité.

Monsieur BOYER aborde la baisse des dotations et relève que la perte de recettes pour la seule dotation forfaitaire, sur la période considérée est de 1 909 299 €, entre 2012 et 2017. Il manque 2 millions. Si la Ville en disposait, préparer le budget serait plus aisé. Il ajoute que ce programme de baisse était déjà amorcé depuis bien longtemps à Bercy.

Concernant les taux de fiscalité, Monsieur BOYER déclare être satisfait de le présenter cette année puisque depuis 2012.

Monsieur le Maire précise 2009.

Monsieur Marc BOYER confirme que depuis 2009, les taux n'ont pas changé, notamment sur la période considérée par rapport à la DGF. 20,67 % pour la taxe d'habitation et pour le foncier bâti 22,95 %. Il ajoute que la Ville est à la limite d'une strate avec presque 20 000 habitants.

Monsieur BOYER aborde les services de qualité à COURNON.

Il souligne que les impôts sont nécessaires pour avoir un cadre de vie agréable à COURNON et cite en exemples le fleurissement, la propreté, le déneigement, l'entretien des espaces verts, des ronds-points et de la voirie.

Il cite également le scolaire avec les activités éducatives, le prix de l'accueil périscolaire, le transport qui est gratuit, l'aide aux classes de nature et l'étude pour une cuisine centrale. Une étude pour une cuisine centrale qui se ferait avec la commune du CENDRE. Certains ont vu ce qui se passait à MARSEILLE. Le Maire de MARSEILLE a pris une colère en disant que c'était une attaque orchestrée par certains médias. Il n'empêche que dès le lendemain, il a injecté 9 000 000 d'euros pour rénover ses établissements scolaires. Tous les ans, une somme régulière est prévue pour l'entretien des bâtiments scolaires et pour la qualité de la scolarité des enfants.

Au niveau de la culture, la Ville s'est équipée d'une salle et il existe une saison culturelle qui est reconnue par tous, un festival qui, lui aussi, est reconnu par tous, donc la Ville n'a pas à rougir de sa saison culturelle.

Au niveau des animations, la Ville compte des foires, la foire de la Saint-Maurice, les marchés, le marché de Noël, des aides aux associations, des animations à l'Astragale, etc.. Cela contribue effectivement à animer la Ville.

Sports et loisirs, la salle polyvalente est en train d'être notablement modifiée, elle va se finir sur cette année, elle va changer de look. La zone de loisirs est en train de devenir superbe. Le plan d'eau, même si effectivement quelques difficultés sont survenues au niveau des bactéries, c'est aussi l'image de COURNON.

Enfance-jeunesse avec le CAM qui accueille beaucoup d'enfants à des tarifs très abordables. Il cite des animations ado, des activ'étés, des ateliers de la petite enfance, des aides aux associations, des aides aux permis de conduire, des séjours vacances.

Le social est une valeur importante. La subvention au CCAS ne baisse pas, elle est à hauteur de 1 625 000 €. Elle gère la petite enfance, le foyer logements et l'EHPAD.

Au niveau de l'urbanisme, l'accent est mis sur le développement durable, la mixité sociale, l'importance du PLU en cours de révision qui prépare l'avenir de la Ville, la ZAC République. La ZAC République où depuis les trois derniers samedis, une concertation publique est organisée à l'intérieur du chalet tous les samedis matin. Maintenant, il convient de dépouiller ce que les Cournonnais, enfin ceux qui ont bien voulu remplir le questionnaire, souhaitent. Par ailleurs certains ont dit « comment cela se fait que vous appelez cela la ZAC République, la place s'appelle la place Gardet ». La ZAC République est un périmètre défini et ce périmètre va au-delà de la place Gardet et c'est pour cela que la Ville a appelé cette zone d'aménagement concerté « la ZAC République ». Aujourd'hui celle-ci englobe la place Gardet. Ceci ne dit pas que la place sera peut-être un jour renommée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a aucun Maire qui vaut la République.

Monsieur Marc BOYER le confirme. Il aborde ensuite les investissements importants et ajoute que ce budget fait quand même la part importante aux investissements.

Le PLU, la révision du PLU et l'étude pour la ZAC République, c'est quand même 168 000 € qui sont inscrits, somme conséquente mais c'est l'avenir de COURNON.

L'informatisation, pour suivre la technologie. Tout investissement qui génère des baisses et des économies de fonctionnement est intéressant. Les photocopieurs étaient loués à des prestataires, maintenant ils seront achetés pour réaliser des économies de fonctionnement importantes.

Travaux sur les bâtiments scolaires, soit 200 000 € encore, sans compter tout ce qui sera fait par ailleurs.

Concernant le restaurant de l'école Bournel, il y a encore des travaux à effectuer pour qu'il soit totalement neuf et fini.

La cuisine centrale, c'est une étude pour dimensionner et qualifier le besoin en cuisine centrale des deux communes de COURNON et du CENDRE.

Concernant l'école de musique, c'est pour améliorer l'accueil, l'entrée de l'école de musique. Sont prévus un bureau pour le directeur de l'école et un bureau pour l'accueil puisque effectivement il faut améliorer la surveillance.

Les aires de jeux, dans chaque quartier, sont très utilisées. Il faut remplacer les tapis de sécurité. C'est le cas des aires de jeux de Léon Dhermain et des Toulait.

Le skate park, quant à lui, est en train de se faire et il est très attendu.

La salle polyvalente rentre dans sa phase finale et sera superbe. Elle sera isolée et aura ainsi une acoustique qui sera meilleure, elle aura un toit qui rapportera de l'argent après en avoir coûté.

Concernant les locaux de la police municipale, cette dernière est en face de la brasserie à côté de la Mairie décentralisée et elle sera déplacée en plein cœur de la zone urbaine sensible, place des Dômes. Elle sera au rez-de-chaussée du bâtiment appartenant à Auvergne Habitat qui cédera ses locaux.

Monsieur le Maire relève qu'il s'agit d'une gratuité.

Monsieur Marc BOYER confirme qu'effectivement la location est gratuite.

Monsieur BOYER poursuit par le complexe Jean-Louis Bertrand où les salles sportives sont les plus occupées de COURNON. Cet ancien supermarché, comme tous les supermarchés, les gens y font de l'argent et ils n'investissent pas trop sur la climatisation, sur les toitures, etc... C'étaient souvent des hangars. La Ville a certes réaménagé l'intérieur mais la toiture date et fait plus que dater maintenant. Elle se meurt, il y a déjà eu des fuites, des incidents déclarés à l'assurance. Donc il y a des fuites et il est important de refaire cette toiture avec quelques aménagements et c'est pour cela qu'est inscrite une grosse somme, 300 000 €. Une étude a été faite pour voir si, comme la salle polyvalente, cette toiture ne pourrait pas porter des panneaux. L'ensevelissement et la structure ne le permettent pas.

Les locaux Karting/gliss, grande surface couverte qui est dans la zone industrielle, ont été acquis par la Municipalité. C'est très grand et il y a des collectivités, dans le cadre de la Communauté Urbaine future, qui seraient intéressées par certains mètres carrés de cet équipement. Aussi, des travaux de séparation à l'intérieur de cet équipement sont prévus pour en conserver sans doute une partie pour un usage déjà évoqué et puis d'autres pour d'autres activités qui pourraient être liées à la Communauté Urbaine.

Concernant la Maison des citoyens, c'est le déménagement de la Mairie décentralisée. La Mairie décentralisée est à côté de la Police Municipale. La Police Municipale s'en va place des Dômes et la Maison des citoyens serait peut-être le lieu idéal pour installer la Mairie décentralisée. C'est donc une somme prévue pour déménager la Mairie décentralisée au cours de l'année à la Maison des Citoyens.

Monsieur le Maire espère que cela sera fait par les services avant le mois de juin. Il précise par ailleurs qu'il préfère le terme de Mairie annexe parce que l'on ne décentralise pas les mairies.

Monsieur Marc BOYER ajoute que ces locaux ainsi libérés qui sont au rez-de-chaussée seront disponibles. Ils appartiennent à la Ville et il y aurait des gens, des commerçants qui pourraient être intéressés à les utiliser. Ces quelques dépenses risquent de rapporter de l'argent puisque ces locaux deviendront disponibles.

Concernant l'épicerie sociale, après avoir relevé que c'est également un engagement fort qui a été pris, il souligne qu'elle arrive à la phase opérationnelle à savoir pour mettre à niveau les locaux de l'espace Candoret. Là aussi, cette épicerie solidaire sera réalisée avec la Ville du CENDRE puisqu'elle a été demandeuse pour s'associer à cette démarche.

La place du Souvenir Français, c'est la place devant le cimetière, pour des problèmes d'accessibilité, au-dessus du funérarium et de la route qui s'en va et qui borde le lotissement.

Quant à la zone de loisirs, il faut poursuivre les travaux inscrits sur plusieurs années. Ce qui va être essentiellement fait cette année, c'est un amphithéâtre au milieu de cette place.

Monsieur Olivier ARNAL précise qu'il s'agit d'un forum.

Monsieur Marc BOYER note qu'il s'agit d'un forum avec quelques petits gradins pour des animations et comme en Angleterre des concerts gratuits.

Les plantations avec 74 500 € inscrits.

Les travaux de voirie, là encore c'est plus de 827 000 € qui sont inscrits pour l'entretien de la voirie, la Ville comptant beaucoup de kilomètres de voirie.

Monsieur le Maire annonce le chiffre de 102.

Monsieur Marc BOYER confirme 102 kilomètres de voirie puisqu'une délibération a justement été prise récemment pour la déclarer à la Trésorerie. Plus de 100 kilomètres à entretenir c'est énorme et la voirie coûte très cher. Il évoque à titre d'exemple la voie Edouard Herriot. Quant à la place des Dômes, c'est tout simplement de boucher le trou.

Monsieur le Maire précise qu'il faut rajouter également quelques places de parking.

Monsieur Marc BOYER termine ces importants investissements par la place de Lichtenfels qui est la place du marché du vendredi. Elle a grandement besoin d'être refaite puisqu'elle côtoie des équipements tout neufs, que ce soit la Coloc', le parvis et la Maison des citoyens. Cette place est bordée sur toute sa plus grande longueur par un bâtiment d'Auvergne Habitat, lequel bâtiment a en son rez-de-chaussée, des commerces. En liaison avec Auvergne Habitat et l'ANRU, l'Etat subventionnant les réhabilitations des Zones Urbaines Sensibles, un accord de financement et de faisabilité a été trouvé pour mettre à disposition d'Auvergne Habitat la possibilité d'ouvrir les commerces sur l'arrière, c'est-à-dire sur la place de Lichtenfels. Pour ce faire, il y a des différences de niveaux très importantes, d'où la réalisation d'une coursive tout le long du bâtiment d'Auvergne Habitat et cette coursive permettra effectivement l'accessibilité aux habitants pour rentrer à condition bien sûr qu'Auvergne Habitat ouvre ses commerces par l'arrière. Une négociation a été conduite avec Auvergne Habitat et avec l'ANRU, pour améliorer l'accessibilité des commerces. Cette place sera replantée, les arbres ont plus que souffert puisqu'il y en a beaucoup quand même qui sont tombés. Elle sera reconçue pour devenir une nouvelle place très grande qui accueillera toujours le marché du vendredi. Le marché du vendredi pourrait être déplacé. Il faudra voir. De toute façon, pendant les travaux, il faudra bien s'adapter et peut-être que certains préféreront le provisoire au définitif.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a prévu de faire rencontrer par Madame Myriam SELL-DELMASURE, les marchands ambulants pour les faire déplacer vers la Maison des citoyens et le long de l'axe fait entre la Coloc'. Une réunion publique est d'ailleurs prévue. Monsieur le Maire tient à faire remarquer que cela fait quand même 1 470 000 euros d'aménagements urbains et de voirie et qu'il ne s'agit pas de petites sommes.

Monsieur Marc BOYER aborde ensuite le désendettement. Le capital de la dette, c'est ce que la Ville rembourse.

L'emprunt réalisé, c'est ce qui est inscrit au budget par rapport à ce qui est prévu comme besoin, ce n'est pas forcément ce qui sera réalisé. Il cite le montant des emprunts réalisés en 2012 : 1 990 000 €, en 2013 : 815 000 €, en 2015 : 1 950 000 €, ce qui se traduit par un encours de dette de la Ville en 2012 de 21 770 000 €, en 2013 de 21 millions, c'est pareil il n'avait pratiquement pas varié, en 2014 de 20 798 000 €, en 2015 de 20 118 000 € et pour ce qui concerne 2016, le prochain budget, le remboursement du capital de la dette sera de 1 900 005 € et l'encours au 1^{er} janvier de 19 982 030 €, c'est-à-dire que la Ville est passée sous la barre des 20 000 000 €.

Le désendettement, avec répartition de l'encours par type de taux avec un taux moyen pondéré à 2,91 %. Aujourd'hui l'EURIBOR, qui est un indice financier auxquels sont adossés beaucoup de taux d'emprunts, que ce soit entre collectivités, l'État et autres, même à 12 mois, est négatif.

L'emprunt à taux fixe, le taux moyen pondéré 3,36 %.

L'emprunt à taux structuré, le taux moyen pondéré 3,90 %. Lorsque l'on dit structuré, ce n'est pas un emprunt toxique. Structuré signifie qu'il peut y avoir plusieurs phases.

L'emprunt à taux variable, le taux moyen pondéré : 1,04 %. Donc, la structure de dettes est très très saine, comparé à d'autres collectivités pas très éloignées de nous.

Monsieur BOYER poursuit par la recherche de financements qui ne veut pas dire que l'on ne recherchait pas les financements avant. Il a été créé un groupe de travail, une cellule à l'intérieur de la Mairie avec des fonctionnaires pris dans chacun des services, qui vont se réunir régulièrement sous l'autorité du Directeur Général des Services et bien sûr des élus et du Maire, de manière à rechercher, à mettre en commun, à faire une veille. Cette cellule aura donc pour missions de veiller, de s'organiser. C'est la mise en commun, c'est le suivi, c'est l'information, c'est l'échange, pour essayer d'obtenir des subventions supplémentaires. Aujourd'hui, ce groupe de travail s'est réuni déjà deux fois et il aborde très bien le problème.

Ensuite Monsieur BOYER détaille la structure des dépenses par service. Il faut préciser que dans l'administration générale, il y a bien sûr l'administration mais il y a également tout le CTM.

Monsieur le Maire souligne que ces chiffres sont liés aux régies.

Monsieur Marc BOYER commente le graphique. La dette effectivement c'est 8 %, les associations-manifestations : 3 %, le scolaire : 16 %, etc .. Aucun service n'est oublié. Non seulement aucun n'est oublié mais bien sûr c'est fonction des années et il n'empêche que chacun reçoit et est aidé par la Municipalité, que ce soit les associations, les manifestations, le sport, etc.

Monsieur le Maire rectifie pour le social qui représente 6,33 %, sachant qu'il s'agit uniquement de ce qui est donné au budget du CCAS et que le budget consolidé du social atteint plus de 4 000 000 d'euros. Si l'on ajoute le budget de l'eau et de l'assainissement, la commune de COURNON c'est 50 millions en cumulés, consolidés. La part donnée au social progresse d'année en année.

Monsieur Marc BOYER se propose d'aborder les budgets annexes et débute sa présentation par le BUDGET DU CAMPING.

Il cite les principaux investissements du camping, à savoir le réaménagement de l'aire de jeux, la rénovation de l'éclairage puisqu'il devenait à la limite des normes de sécurité, le réseau d'eau potable également qui a besoin d'être refait par endroit, la Wifi sur la totalité du périmètre du camping et un nouveau site internet dans la mesure où de plus en plus de gens réservent maintenant un camping au travers d'internet. Aujourd'hui, le camping a un site internet mais via un accès sur le site de la Ville. Le camping sera donc beaucoup plus référencé. Il y a un autre point aussi, la réservation par internet sera possible. Qui dit réservation par internet dit acompte par internet. Quelqu'un qui faisait une pré-réservation sans payer, si il ne venait pas, occasionnait une perte pour le camping.

Il aborde le BUDGET DU CINEMA. Monsieur BOYER relève que le cinéma, d'un point de vue technologique, est aussi en avance que les cinédômes et autres complexes puisque tout a été refait et il est numérique. La rénovation de la salle 2, du hall, de la vidéo-surveillance et des amplis dans les salles est prévue. La subvention d'équilibre du cinéma baisse elle aussi. Elle va passer de 110 000 € à 100 000 € en 2016.

Concernant le BUDGET DE L'ASTRAGALE, il rappelle que c'est la salle festive. Pas beaucoup d'inscriptions en investissement pour 2016, uniquement des micros HF et le changement de la sono de la salle 2 puisqu'elle n'était pas tout à fait adaptée. Là aussi, il fait remarquer que la subvention d'équilibre du budget de la Ville baisse de 2 500 €. Elle passe de 100 000 € à 97 500 €.

Il poursuit avec le BUDGET DES TRANSPORTS. Ce budget nécessite une subvention de la Ville qui permet à la régie d'équilibrer son budget. Cette année, il faut augmenter un petit peu cette subvention. Un nouveau bus a été acquis l'année précédente puisqu'il fallait le faire avec les normes. Le budget va entrer en phase d'amortissement de ce bus et donc il faut augmenter un peu les dépenses d'amortissement. La subvention de la Ville va passer à 335 000 € au lieu de 312 000 €.

Monsieur BOYER aborde le BUDGET DE LA ZAC DU PALAVEZY. Cette ZAC va enfin entrer dans une phase opérationnelle et pour se faire, les plis seront prochainement ouverts pour les VRD, à savoir la voirie, les réseaux et tout l'assainissement de ces 4 hectares de l'écoquartier. Des dépenses pour près d'1,5 millions d'euros en investissement sont prévues. La Ville fera un emprunt qui sera remboursé au fur et à mesure que les lots seront vendus à des promoteurs. Par ce projet, la Municipalité souhaite encourager la mixité sociale et la mixité générationnelle pour ce nouveau quartier.

Enfin, Monsieur BOYER termine par le BUDGET PRODUCTION D'ELECTRICITE qui est un budget autonome. C'était une obligation d'en faire un. Il n'est pas élevé mais la production d'électricité couvre toutes les dépenses, soit l'emprunt pour l'achat des panneaux.

En conclusion de sa présentation sur le budget Ville et les budgets annexes, Monsieur BOYER souligne que c'est un budget de résistance. Un budget qui respecte des valeurs, un budget qui soutient les investissements, puisque là encore une fois, entre les investissements de la Ville, les investissements du Palavezy et les investissements des budgets annexes autres, qui ne sont peut-être pas très élevés, mais il n'empêche que c'est quand même près de 6 millions d'euros qui seront investis réellement dans des travaux et des équipements. Il ajoute que c'est un budget qui non seulement préserve mais maintient beaucoup de services aux habitants. Pour terminer sur une note un peu plus humoristique, il rappelle que le 14 février sera le jour de la Saint-Valentin et il se souvient de médailles qui affichaient « + qu'hier et - que demain ». L'élaboration du budget cette année a été plus difficile que l'année dernière et elle a été moins difficile que ne le sera celui de l'année prochaine. Comprenez qui pourra.

Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions et donne la parole à l'Opposition.

Monsieur Joël SUGERE souhaite tout d'abord rebondir sur une parole de Monsieur BOYER en commission qui a dit : "*vous trouverez bien quelque chose à critiquer*". Ce n'est pas le but, les élus sont là pour chercher le mieux pour la Ville, si possible sans esprit polémique, si possible en étant constructifs, il serait bon de sortir un peu de cette dualité de dire que forcément « *vous dites quelque chose, on doit dire le contraire* ». Il va donc essayer simplement de dire ce qu'il pense et rêve un jour de dire « *et bien bravo, nous sommes d'accord, c'est parfait* ».

Monsieur le Maire déclare qu'un tel accord aurait tendance à l'inquiéter.

Monsieur Joël SUGERE, avant d'en venir à ces sujets, veut à nouveau regretter de ne pas pouvoir projeter quelques documents, ce qui rendrait son propos plus digeste et surtout plus court. Il invite Monsieur le Maire à consulter sur un site qui s'appelle « territorial.fr » la « Charte du respect de la démocratie locale » qui dit à l'article 18 : "*si la Majorité municipale utilise des moyens techniques en Conseil Municipal, par exemple des projections de graphiques sur écran, la Minorité doit pouvoir disposer des mêmes moyens* ». Ceci veut dire qu'il existe des villes heureuses où l'Opposition peut s'exprimer librement avec les bons outils, où on ne modifie pas ses propos dans les comptes rendus du Conseil et où quand elle pose des questions on ne lui propose pas des rendez-vous qui ne viennent jamais ! Mais parlons du budget.

Il précise qu'il va comme d'habitude se concentrer sur les fondamentaux en restant au plus près des chiffres pour éviter, comme d'habitude, des polémiques stériles.

Si l'on regarde les produits de fonctionnement, le montant global des recettes est quasiment stable entre le BP 2016 et le compte administratif 2012, malgré la baisse régulière de la DGF. Cette baisse a été, pour bonne part, compensée par des ressources supplémentaires en provenance des impôts locaux (+1 257 000 €). On peut donc dire que les Cournonnais ont payé le plus gros de ce que l'Etat ne donne plus ! C'est plus pour lui et son Groupe du manque à gagner que de la perte et encore une fois l'Opposition considère que les efforts demandés aux collectivités font partie aujourd'hui de la solidarité nationale.

En ce qui concerne l'évolution des recettes pour 2016 et pour 2017, un point inquiète son Groupe. Ils avaient noté une phrase dans le dernier rapport d'orientations budgétaires : *« Parallèlement, une mission d'optimisation des bases fiscales a été confiée à un prestataire. Ce travail devrait permettre une analyse minutieuse des bases et générer, à terme, un supplément de recettes pour les prochaines années. »*. Si l'on ajoute la remarque lors du débat disant que : *« à COURNON, les maisons sont moins imposées que les appartements »*, on voit bien ce que le Maire prépare. A défaut de ne pas augmenter les taux communaux, comme le Maire s'est engagé à le faire pendant toute la mandature, rajoutons donc aux confortables hausses des bases de l'Etat, une substantielle modification des bases locales sur le dos des nombreux propriétaires de maisons individuelles. Disons-le clairement, ce serait une folie destructrice dans une ville qui est déjà très lourdement taxée. Il rappelle que les ménages supportent déjà plus de 49 % des recettes réelles de fonctionnement. Les Cournonnais payent beaucoup, la Ville dépense beaucoup, c'est à la Municipalité de faire des économies et pas à eux de payer toujours plus !

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, rapidement, une prise de conscience bien tardive a fait changer la Majorité de cap puisque la Ville amorce enfin, bien que timidement, la baisse des charges de fonctionnement préconisée depuis si longtemps par l'Opposition.

Si l'on regarde l'évolution des charges de personnel, elles ont progressé de manière particulièrement importante entre 2012 et 2015 (plus de 2 millions d'euros). Il note pour le BP 2016 un certain fléchissement qu'il ne peut qu'encourager étant donné l'importance de ce poste particulièrement élevé à la Ville. Ces dépenses représentent néanmoins encore près de 63 % des dépenses de fonctionnement contre 54 % dans les communes de la strate comparable. Il précise à Monsieur BOYER, qu'il a bien noté l'effet borne et qu'il n'est pas borné, mais entre les deux chiffres ce n'est pas uniquement la strate qui explique la différence, si l'on prend la strate supérieure cela ne va pas changer grand chose aux chiffres. Il constate par contre que la Municipalité n'a pas tenu les promesses faites à la Cour des comptes en 2010 et que depuis 2011, le nombre d'employés en ETP n'a cessé de croître jusqu'en 2015. Il rappelle pour mémoire que le Conseil Municipal s'était fixé, pour 2010, un objectif de stabilisation des charges de personnel. Cela impliquait que soient mises en œuvre la réorganisation de certains services, l'optimisation des moyens techniques, la formation des agents, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'annualisation du temps de travail dans certains secteurs pour éviter les recrutements. Cela n'a pas été fait ! Malgré les transferts faits vers l'intercommunalité depuis 2001, le nombre des personnes a augmenté de 40 ETP, soit près de 11 %. Son Groupe aurait aimé que la Ville fasse les mêmes efforts que ceux qui ont été demandés aux associations qui sur le CA 2014 ont touché 3 128 000 € et au BP 2016 sont inscrits pour 2 872 000 €. Moins 256 000 €, une fois de plus, ce sont les Cournonnais qui vont se serrer la ceinture et qui trinquent.

Une remarque sur un tout autre sujet. Les effectifs de police qui étaient à 4 + 4 de façon régulière depuis des années, passent sur 2016 à 4 + 3 gardiens de police. Ceci mérite une explication dans le contexte actuel et en parallèle, la Majorité présente un vœu qui est très consensuel en fin de Conseil avec les mots suivants : *« Attentive à la sécurité et à la tranquillité de ses habitants, la Municipalité de COURNON-D'AUVERGNE n'a pas hésité, malgré un contexte budgétaire difficile pour les communes, à redoubler d'efforts : augmentation du nombre de policiers municipaux, etc. »*.

Son Groupe pense donc qu'il faut corriger cette phrase avant de présenter ce vœu, il n'imagine pas que la Majorité puisse demander au Conseil de valider une contrevérité sur un sujet par ailleurs si rassembleur.

Achats de biens et services. La commune s'est souciée tardivement de la baisse possible de ces charges. Ce n'est que mise au pied du mur que la Majorité annonce enfin qu'il est soudain possible de réduire les achats et charges et il est dit que « *tous les services aux habitants seront assurés et ce, dans les mêmes conditions* ». Pourquoi avoir attendu si longtemps, mais malgré ça, ce poste restera encore à 4,9 millions d'euros en 2016 contre 4,6 en 2014.

La situation financière. Pour bien montrer que l'Opposition n'est pas dans un esprit polémique mais qu'elle cite des faits et des chiffres. Avec des recettes stables et des dépenses qui s'envolent, la situation financière globale de la commune s'est nettement dégradée depuis 2012. Tous les indicateurs sont au rouge. Le résultat de fonctionnement est en chute libre. L'épargne brute de notre commune a diminué pour la quatrième année consécutive. Le ratio 8 « charges de fonctionnement + annuité de la dette sur les produits de fonctionnement » se dégrade depuis 2012 et dépasse 100 % aujourd'hui depuis trois ans pour atteindre 107,22 % au BP 2016, la Ville dépense plus qu'elle ne reçoit. Le ratio 9 « dépenses d'équipement/recettes de fonctionnement » qui est de 24 % dans les villes comparables, était à 28 % en 2012 qui était très confortable, il est à 13 % pour 2016. C'est la preuve s'il en était encore besoin, de l'effondrement des investissements. Si la Ville ne génère plus d'investissements, c'est l'emploi qui va faire les frais de cette gestion. Et pour finir ce triste inventaire, le ratio de rigidité des charges structurelles est qualifié de fragile à 0,471, de critique à 0,553, il est de 0,62 à COURNON pour 2016. Ce sont des faits, des chiffres.

Monsieur le Maire intervient et fait remarquer que le ratio de structure de rigidité, c'est le ratio qui compte le personnel. C'est un joli mot « ratio de rigidité ». Il demande si cela signifie qu'il y a trop de personnel.

Monsieur Joël SUGERE répond qu'il en reparlera. Concernant les garanties d'emprunts, il relève qu'il semble nécessaire quand même de garder une lampe rouge sur ce sujet. Au 31 décembre 2015, il atteint plus de 45 millions d'euros. Le ratio prudentiel représente 1,8 année de recettes réelles de fonctionnement. Son Groupe réaffirme son inquiétude sur cette situation et il note qu'aucune provision pour risque n'est faite. Après, quelles sont les propositions. Il ajoute que si l'Opposition était aux affaires...

Monsieur le Maire précise que tel n'est pas le cas.

Monsieur Joël SUGERE poursuit. Il y a bien évidemment la maîtrise de la masse salariale. Elle constitue un gisement potentiel très important d'économies. Il précise qu'il ne dit pas qu'il faut licencier des employés communaux mais il est nécessaire de réfléchir à deux fois avant de lancer des embauches, de faire face aux engagements pris suite aux remarques de la Cour des Comptes, de former le personnel et de mettre en place une gestion efficiente pour éviter de remplacer systématiquement tous les départs. Comme partout, la pyramide des âges doit aider à redresser la situation sans avoir à recourir à des mesures douloureuses que la Majorité prête à l'Opposition mais que cette dernière ne souhaite pas. Après, des économies bien évidemment, par la mutualisation et les achats groupés et donc en complément des indispensables économies purement domestiques et locales, le renforcement des compétences transférées vers l'intercommunalité est de nature à favoriser de nouvelles mutualisations, des moyens de fonctionnement et de dégager des économies de gestion. Il attend donc des économies à tout niveau sur les charges.

Une réflexion poussée sur les choix d'investissement. La commune doit rentrer dans une démarche plus sélective des choix d'investissement. Il faut peser davantage leur utilité économique et sociale et surtout, en intégrant des coûts de fonctionnement générés par ces choix qui pèsent ensuite sur l'avenir.

Il demande également un chiffrage précis des économies à réaliser lors des transferts vers la communauté urbaine car ils doivent conduire à des économies et non à des taxes supplémentaires pour le contribuable Cournonnais. Il demande aussi de prendre sérieusement en compte les alertes de la Cour des Comptes qui demande aux collectivités locales de réduire leurs dépenses, démarche largement relayée par Monsieur SAPIN bien connu de la Majorité.

Pour conclure, la maîtrise des charges de fonctionnement annoncée semble très insuffisante. Avec le budget annoncé, il paraît impossible d'obtenir des améliorations sensibles à court terme. Pour stabiliser l'effet de ciseaux et interrompre l'érosion de l'épargne, il faut limiter beaucoup plus toutes les dépenses de fonctionnement. Si ce n'est pas fait, l'autofinancement sera réduit à peau de chagrin et la Municipalité n'aura comme alternative que d'emprunter pour investir ou de ne pas investir, ce qui serait désastreux pour la Ville et pour l'emploi. Comme il l'a déjà dit lors de sa dernière intervention, il a le sentiment que si la Majorité a enfin entendu ses arguments, les mesures prises ne sont pas à la hauteur des besoins et il relève malheureusement une démarche très Hollandienne, avec une boîte à outils d'horloger, là où est attendue de la vraie mécanique ! 2016 ne prendra donc pas le chemin du redressement et ce, à son grand regret. Son Groupe ne votera pas ce budget car c'est encore une année perdue pour la Ville.

Monsieur le Maire tient à dire qu'il n'est pas encore Hollandais. Ses camarades socialistes le savent bien depuis des années, ni Valls. Ces derniers font la politique que l'Opposition souhaiterait faire.

Monsieur Henri JAVION souhaite intervenir et son propos sera le suivant. Beaucoup de chiffres ont été donnés soit par Monsieur BOYER soit par Monsieur SUGERE. Tout d'abord, son Groupe se positionne contre les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement socialiste en place. C'est une grossière erreur de baisser la Dotation Globale de Fonctionnement, notamment au niveau des communes dont la mission est d'assurer les services de proximité attendus par les habitants et de participer au développement économique local. Il faut bien sûr soutenir l'activité et notamment l'activité créatrice d'emplois. 1,4 million d'euros de moins depuis 2014 et très vraisemblablement 2 millions d'euros en moins, entre 2012 et 2017, pour la commune, c'est beaucoup, c'est même beaucoup trop. L'État impose aux communes et aux collectivités territoriales de plus en plus de charges. Il cite des exemples, à savoir le changement des rythmes scolaires qui a eu un coût pour la commune, le droit des sols qui sera à Clermont Communauté mais qui était avant géré par l'Équipement. Ce qui est préoccupant, selon Monsieur JAVION, c'est que ces restrictions budgétaires de l'État, comme l'a dit Monsieur BOYER, se poursuivront très vraisemblablement en 2017 et de façon peut-être encore plus marquée. On a vu que le budget primitif de 2016 de la Ville présente dans ce contexte, une baisse de la section d'investissement d'environ 1 million d'euros et pour la section de fonctionnement un peu plus d'1 million d'euros. C'est malheureusement, insuffisant. Le budget présenté ne permet pas de nous projeter sereinement ni pour 2016 et encore moins pour 2017. Et cela impose d'être particulièrement vigilant sur le budget de fonctionnement. Les élus ont eu l'occasion dans les commissions de discuter ensemble de la réorganisation des services pour plus d'efficacité et bien sûr il faudra différer des investissements qui pourtant, pour la commune, sont utiles. L'État se désengage, plus d'économies sont donc à réaliser. Sinon nous serons contraints, soit à augmenter les impôts locaux déjà élevés à COURNON et qui seraient très mal supportés par la population Cournonnaise, soit à augmenter l'enveloppe d'emprunts déjà élevée près de 2 millions d'euros et l'encours de la dette est à 20 millions d'euros et peut-être même associer les deux, à savoir augmenter les impôts et emprunter d'avantage.

Alors, compte tenu des engagements de ne pas augmenter les impôts et alors que dans la lecture du budget tel qu'il est présenté, il est impossible de voir comment l'éviter, Monsieur JAVION déclare que son Groupe votera contre ce budget primitif 2017.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions.

Madame Claire JOYEUX déclare que le budget primitif de la Ville à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir, est un budget difficile. Il subit, comme l'ensemble des budgets des collectivités, l'austérité imposée par l'Etat depuis de nombreuses années et cela ne date pas de 2012 malheureusement. Le gel, puis la baisse de l'enveloppe portant sur les dotations globales de fonctionnement, étranglent financièrement les collectivités, pas seulement la Ville. A cette baisse des dotations vient s'ajouter le prélèvement de charges supplémentaires qui sont rarement compensées. Les collectivités n'ont jamais contesté le fait de contribuer à la diminution du déficit public, mais il n'est pas acceptable qu'on leur demande de porter plus du quart du plan d'économies. Entre 25 et 30 %, c'est ce qui est demandé aux collectivités alors qu'elles génèrent une part de dette qui ne représente que 5 % en ce qui concerne les communes.

La part demandée aux collectivités locales est d'autant plus injuste que celles-ci présentent des budgets en équilibre et qu'elles n'empruntent que pour financer leurs investissements, alors que l'Etat a laissé filer sa dette pour assurer son fonctionnement. Aujourd'hui, la Ville touche de près les conséquences liées à cette politique austéritaire avec la baisse des dépenses publiques imposée par le Gouvernement aux collectivités pour les années 2015, 2016 et 2017. Chacun verra la traduction concrète sur le budget 2016 où cette année, la Ville se retrouve avec une dotation amputée de 560 000 €, plus d'un million et demi depuis 2012.

Son Groupe est en opposition frontale aux politiques de discipline budgétaire et d'orientation que ce Gouvernement impose et fait assumer aux élus locaux. Cette politique est inefficace économiquement et socialement. Selon l'Association des Maires de France, l'investissement public des communes et des intercommunalités qui représente autour de 71 % de l'investissement public, devrait régresser entre 15 % et 25 % par rapport aux montants d'investissements observés lors des mandats précédents. En quatre ans, à COURNON, la baisse est de près de 30 %.

Sur le territoire, le secteur du bâtiment et de la construction, par exemple, subit un repli de la commande publique qui oblige à une baisse constante des effectifs de salariés. Autrement dit, la baisse des dotations ne produit rien d'autre que du chômage, 30 000 postes en moins dans le BTP sur l'année 2015, nationalement bien sûr.

La construction donc de ce budget 2016 n'a pas été de tout repos pour la Majorité municipale. Les choix qui y sont faits relèvent du courage et de la volonté de poursuivre les investissements, de remplir les engagements pris en 2014 et de protéger les Couronnaises et les Couronnais de la crise avec un service public fort et efficace et ce service public fort et efficace passe par une présence humaine forte et efficace.

Pendant que la Majorité cherche à équilibrer le budget, les besoins d'accompagnement social ne cessent de croître sur la Ville, accentuant l'attente d'aide et de protection des populations. Il y a 60 000 euros d'augmentation sur les compensations au titre d'exonérations d'impôts, une augmentation de 60 000 euros, ce qui est révélateur de la précarisation ou de l'augmentation de la précarité chez les Couronnais. Les ménages ne pourront pas subir éternellement les conséquences de la baisse des dotations. Ils ne pourront pas supporter non plus, ad vitam eternam, la politique qui consiste à multiplier, c'est là qu'il y a un désaccord, via le Pacte de responsabilité ou le CICE, les cadeaux fiscaux qui sont faits pour les grandes entreprises. Cette politique privilégie la rente et les dividendes des actionnaires plutôt que l'emploi et les besoins sociaux.

Depuis de nombreuses années, les élus communistes proposent une réforme de la fiscalité qui met à contribution tous les revenus, y compris les revenus du capital et surtout les revenus du capital, et la spéculation au même titre que ceux du travail. Pour être plus juste, l'impôt doit être revu pour aller prendre l'argent là où il est.

L'Etat devrait créer une fiscalité assise sur les actifs matériels et financiers des entreprises. Cette proposition permettrait d'alléger la pression fiscale des ménages en faisant réellement participer les grandes entreprises.

C'est pourquoi, il faut rester vigilants et particulièrement à Clermont Communauté, sur les exonérations fiscales accordées malheureusement aux grandes entreprises, sur le territoire. De grandes entreprises, comme le manufacturier de pneumatiques, qui n'ont pas besoin de coup de pouce de la part des collectivités, déjà elles-mêmes dans la panade financière. Peu d'élus lors du précédent conseil communautaire ont voté contre l'exonération de charges offerte à Michelin contre un peu de chantage à l'emploi. Les collectivités sont déjà suffisamment dans la panade sans rajouter des dividendes dans les poches des capitalistes. Elle refuse l'asphyxie des collectivités locales et exige le respect du principe de libre administration des collectivités locales quant à leurs dépenses. Le Groupe Front de Gauche demande également que les collectivités puissent aller chercher des financements ailleurs que sur les marchés financiers. C'est pour ça que depuis de nombreuses années, son Groupe propose la création d'un pôle public bancaire qui permette aux collectivités locales de recourir à des taux d'intérêt très faibles et d'assurer une indépendance vis-à-vis de la finance, même si effectivement actuellement les taux sont très bas et que les grosses collectivités peuvent se regrouper, quid pour les petites collectivités et les territoires ruraux notamment.

Malgré les constats sur les difficultés à boucler les budgets, toutes les collectivités, qu'elles soient de Droite comme de Gauche, sont contraintes de gérer au mieux cette politique rétrograde. C'est donc en toute responsabilité que le Groupe Front de Gauche assume les choix difficiles présentés aux habitants et aux habitantes de la Ville et notamment aux associations par exemple à qui il est demandé un effort particulier. Elle ajoute concernant les valeurs du service public et de justice sociale que ces dernières ne peuvent être réduites à une question de dépenses publiques et qu'elles doivent au contraire être augmentées car ces dépenses publiques sont à la base de l'organisation républicaine fondée sur les valeurs du Conseil national de la Résistance.

C'est pourquoi, le Groupe Front de Gauche est attaché à ce qu'il y ait une réponse concrète aux besoins des habitants, la gratuité des transports qui est maintenue pour des déplacements scolaires des enfants des écoles maternelles et primaires de la Ville ; sur la maîtrise des politiques tarifaires des services à la population ; sur un engagement ferme à préserver le service public ; sur le maintien des efforts d'investissement dans de nombreux domaines comme le scolaire, le social, le sport, les loisirs les voiries et réseaux, sur le maintien de l'accompagnement des associations, même si cette année un effort non négligeable leur est demandé.

Fort de la certitude qu'un autre cap à gauche est possible, son Groupe continue à exhorter ses collègues élus de la Majorité municipale et des Majorités intercommunales, à se battre, à ne pas céder et à exiger du Gouvernement un autre traitement de la situation économique et sociale. Aujourd'hui, sur le territoire, l'Etat doit 560 millions d'euros au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, plus de 3 millions pour la Ville de CURNON depuis 2012.

Elle demande à ce que la Majorité municipale et intercommunale interpellent le Premier Ministre Manuel VALLS, sur les conséquences de la baisse des dotations sur la Ville et que cette interpellation soit connue des habitants.

Son Groupe va voter ce budget mais malheureusement avec des réserves. Des réserves sur cette politique gouvernementale qui met en difficulté les collectivités locales et à travers elles l'investissement public, l'emploi, le service public et cette politique qui fragilise le territoire et la population à travers des mesures injustes.

Monsieur le Maire demande si d'autres intervenants souhaitent s'exprimer avant de commencer son propos. Il remercie tout d'abord Monsieur BOYER pour le travail qui a été réalisé avec les services, ainsi que l'ensemble des services, des Adjointes et des Conseillers Municipaux de la Majorité qui ont fait le travail pendant plusieurs semaines, plusieurs mois pour pouvoir présenter un budget en équilibre. Il veut rappeler au moins deux axes. Cela fait plusieurs années qu'il dénonce la politique du Gouvernement en matière de transfert des déficits. Qu'il y ait participation à la résorption du déficit national fait depuis quelques années par les différents gouvernements oui, mais à ce niveau, non. Il dit depuis des années que cet effort est suffisant, qu'il faut arrêter et que les transferts des déficits nationaux vers les budgets locaux sont un vrai scandale. Il ne décolère pas après le gouvernement.

Il regrette que les promesses ne soient pas respectées. A COURNON, il n'a pas de Bible mais un projet et ce depuis qu'il est Maire. Depuis 2001 et à chaque fois qu'il s'est présenté, il y avait un programme municipal. Sa Majorité a toujours essayé de le respecter et chaque fois qu'il n'a pas été possible de le respecter, il a fallu expliquer à la population et la preuve c'est que la Municipalité est encore là au bout d'un certain nombre d'années. Concernant donc ces baisses, il peut partager l'avis de tout le monde. Quand on baisse les dotations aux collectivités, c'est la baisse du service public qui est induit et quand on baisse le service public, cela veut dire que l'on touche à ce qui reste aux gens et ce, lorsqu'ils n'ont plus rien, ce qui est un scandale. Il ne décolère pas sur ce point. Par contre, il rappelle que cette année, le budget global d'investissement de la commune de COURNON, sans compter celui de l'Eau, celui de la ZAC du Palavezy, car ce sont des budgets annexes de la Ville qui ont été faits volontairement pour essayer de ne pas masquer les chiffres. Quand on fait ce type de budget, cela veut dire que l'on essaie de jouer la transparence, que l'on ne masque pas les déficits du Cinéma, de l'Astragale, du Palavezy. Et cette année, si on rajoute tout, il y aura 1 million d'euros d'investissements de plus et 6,5 millions d'euros d'investissements en direction des entreprises. Pratiquement 4 millions de voirie, 1,4 million + 1,5 million + les travaux qui sont faits dans la zone par l'agglomération qui est en train de refaire les routes. C'est presque 4 millions d'embellissement et de travaux de voirie. La Ville va continuer à investir. Il a entendu ce qu'a dit Monsieur SUGERE. Par contre, il ne partage pas son avis concernant le fait que l'on demande aux collectivités de faire l'effort sur le redressement des comptes nationaux. La commune n'y est pour rien. Ce sont les différents gouvernements qui sont responsables et quand on vote il faut assumer ce que l'on fait.

Il rappelle qu'il fait partie de ceux qui n'ont pas voté l'exonération. Il est le seul élu socialiste qui n'a pas voté l'exonération à Michelin parce qu'il considère que quand on ajoute tout, le Conseil Général, le Département, l'Agglomération et Cébazat, cela fera 2,5 millions d'euros qui seront pris aux collectivités et qui ne seront pas investis. Cela représente 2,5 millions d'euros. Et cela pendant des années. Alors que Michelin prévoit une réorganisation, non seulement on l'aide financièrement et en plus il procédera à des restructurations pour que ses actionnaires gagnent plus. Il trouve cela scandaleux. Il s'agit d'un vrai débat. Ce budget a été difficile, il sera sûrement encore plus difficile l'année prochaine si le gouvernement continue parce qu'on peut remarquer que les excédents suivent la baisse des dotations. Alors que s'il n'y avait pas eu ces baisses de dotations, la Ville aurait des budgets équilibrés, sans demander un effort à un certain nombre d'associations cournonnaises et aux fonctionnaires aussi parce lorsque l'on baisse de 7,5 les dépenses de fonctionnement, cela veut dire que l'on demande aussi un effort aux fonctionnaires dans la gestion. Monsieur SUGERE a parlé plusieurs fois de la Cour Régionale des Comptes. La Cour Régionale des Comptes est là pour donner des observations. Le Maire refuse les jugements sur l'opportunité. Il n'y a que les Cournonnais qui peuvent sanctionner la Municipalité. La Cour Régionale des Comptes dit que la Ville a des coefficients de rigidité de 0,62. Oui elle a un coefficient de rigidité de 0,62, mais cela correspond à des choix politiques et il assume ces choix politiques qui semblent être assumés collectivement. Cela fait des années que la Ville a décidé de travailler en régie. Pour baisser le taux, il suffit d'avoir moins de fonctionnaires et de confier l'activité à des entreprises privées.

Il n'est pas sûr que cela soit aussi bien fait et cela se voit tous les jours. Quand il faut reprendre des travaux de voirie, quand on voit le sérieux des entreprises privées depuis un grand nombre d'années, lorsqu'elles ne paient pas leurs personnels, qu'elles ne les gardent pas et lorsqu'elles licencient les plus de 50 ans qui avaient le savoir. Alors on se retrouve dans des situations difficiles pour les entreprises. La Ville a fait un autre choix. Celui d'avoir des fonctionnaires, des fonctionnaires pour donner à manger aux enfants. La Ville aurait pu avoir des crèches privées plutôt que d'avoir le Jardin des P'tits Potes, cela aurait économisé 200 000 euros. Mais les Cournonnais auraient payé le service. L'Opposition est de Droite et la Majorité est de Gauche, c'est cela qui fait la différence. Il rappelle que les Cournonnais ont tranché trois fois de suite. Ils trancheront peut-être une quatrième fois. Il ne donne pas le droit à l'Opposition de prendre des engagements à sa place. Il a un programme avec l'équipe. Dans ce programme, il n'a jamais été dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts, il a été dit « stabilisation de la pression fiscale ». Il rappelle qu'il sait écrire et lire. Il demande à ce que l'on ne trompe pas les Cournonnais. C'est l'Opposition qui avait écrit qu'il n'y aurait pas d'augmentation des impôts, alors que la Majorité a parlé de maîtrise de la pression fiscale, ce qui est complètement différent. Maîtrise et stabilisation ce n'est pas la même chose.

Il ajoute qu'il faut réhabiliter aussi l'impôt. Les impôts nationaux, c'est la Police, c'est l'Armée, ce sont les hôpitaux, c'est l'école et les Cournonnais lui disent tous les jours « il n'y a pas assez d'instituteurs, les classes sont trop chargées, il n'y a pas assez de policiers ». L'Armée ne peut plus intervenir parce qu'elle n'a plus assez de crédits et elle est obligée de demander des bombes aux Américains. Il faudrait d'abord que l'on fasse l'effort sur la fraude fiscale, 80 milliards de fraude fiscale. Il faut d'abord que l'on fasse rentrer l'argent. Les impôts locaux servent à entretenir les rues. Les Cournonnais veulent que les arbres soient plantés, ils veulent que les rues soient propres, ils veulent que leurs enfants soient gardés, ils veulent des offres dans les places de crèches, ils veulent un service public de qualité, voilà ce que les Cournonnais attendent. Ils veulent que l'on aide les associations. Et si on baisse les impôts locaux ou si on ne les prélève pas et bien on ne peut pas faire ce service. On ne peut pas faire croire que tout est gratuit, ce n'est pas possible. Monsieur le Maire relève que de nombreux Cournonnais qu'il rencontre tous les jours et qui ne sont pas forcément de son bord politique, disent « au moins à COURNON on paie des impôts mais on a des offres de services ». Ce qui serait scandaleux, ce serait de payer des impôts sans avoir d'offres de services. Mais à COURNON, il y a des offres de services, la preuve c'est qu'il y a 800 demandes pour venir à COURNON dans un habitat social et tous les jours Monsieur le Maire déclare qu'il reçoit des dizaines de demandes d'achats de terrain pour s'installer à COURNON. Concernant la pression pour ouvrir des terrains supplémentaires, dans le cadre du PLU, il est demandé de libérer des parcelles parce que tout le monde veut venir habiter à COURNON. Oui, il y a des gens qui ne peuvent pas payer. Il rappelle qu'il connaît la population de COURNON et précise qu'il n'a pas de leçons à recevoir. Les seules leçons ont lieu tous les 6 ans, quand les électeurs disent « vous n'êtes pas bons, vous dégagez ». S'ils disent que la Municipalité doit continuer, l'Opposition a le droit de penser différemment mais il s'agit d'une règle démocratique. Il faut accepter le vote. 61 % ce n'est pas négligeable, surtout dans la 2^{ème} Ville du département et avec un Gouvernement de Gauche qui fait des erreurs. Donc cela veut dire que la Ville en fait un peu moins qu'il n'y paraît. N'en déplaise à l'Opposition.

Il propose de passer au vote sur ces délibérations.

- Rapport N° 1-

FINANCES : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES A RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dossier présenté en commission le 3 février 2016

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du Compte Administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de clôture de la journée complémentaire, et le 31 mars de l'exercice suivant.

Si la Collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation, aussi bien pour le budget Ville que pour les budgets annexes : Camping, Cinéma, Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale, Transports, ZAC du Palavezy et Production d'électricité.

- Rapport N° 2 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016 – VILLE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 3 février 2016

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 de la Ville et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2015 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

DÉTAIL	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	5 467 935,14 €	26 647 380,00 €
Reports 2015	1 554 965,00 €	
Résultat antérieur reporté	2 541 364,86 €	
TOTAL DÉPENSES	9 564 265,00 €	26 647 380,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	5 467 330,00 €	25 288 354,76 €
Reports 2015	1 921 935,00 €	
Résultat antérieur reporté		1 359 025,24 €
Part du résultat 2015 affectée	2 175 000,00 €	
TOTAL RECETTES	9 564 265,00 €	26 647 380,00 €

Le budget primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2015 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 9 564 265,00 €**
- **Section de fonctionnement : 26 647 380,00 €**

Le rapporteur présente en outre les annexes au budget primitif 2016, en particulier celles relatives aux subventions allouées aux associations, les cotisations et participations communales 2016 à divers syndicats, associations et établissements publics.

Après délibération et à la MAJORITE (27 voix pour, 6 contre), le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2016 du Budget Ville, assorti de ses annexes.

- Rapport N° 3 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016 – CAMPING MUNICIPAL / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 3 février 2016

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 du Camping Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2015 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	296 315,00 €	548 661,00€
Résultat antérieur reporté	30 036,00 €	19 454,00 €
TOTAL DÉPENSES	326 351,00 €	568 115,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	255 526,00 €	568 115,00€
Reports 2015	70 825,00 €	
TOTAL RECETTES	326 351,00 €	568 115,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2016 du Camping Municipal qui s'équilibre, reports 2015 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 326 351,00 € (HT)**
- **Section d'exploitation : 568 115,00 € (HT)**

- Rapport N° 4 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016 – CINÉMA MUNICIPAL / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 3 février 2016

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 du Cinéma Municipal et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2015 ainsi que les reports sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	222 025,00 €	448 159,00€
Reports 2015	56 200,00 €	
TOTAL DÉPENSES	278 225,00 €	448 159,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	139 837,00 €	419 475,00€
Résultat antérieur reporté	138 388,00 €	28 684,00€
TOTAL RECETTES	278 225,00 €	448 159,00 €

Mme Claire JOYEUX tient à préciser que son Groupe va adopter le budget du cinéma mais avec une petite réserve sur l'installation des caméras de surveillance.

Monsieur le Maire en réponse, l'informe que ce sont les assurances qui demandent un certain nombre de choses. Cela permet de sécuriser le personnel, surtout quand il y a de l'argent. Il précise qu'il n'a rien contre les caméras.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

• **adopte** le budget primitif 2016 du Cinéma Municipal qui s'équilibre, reports 2015 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 278 225,00 € (HT)**
- **Section de fonctionnement : 448 159,00 € (HT)**

La délibération est adoptée avec la réserve citée par le Front de Gauche.

- Rapport N° 5-

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016 – COMPLEXE D'ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES DE L'ASTRAGALE / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 3 février 2016
Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2015 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	76 100,00 €	185 171,00 €
TOTAL DÉPENSES	76 100,00 €	185 171,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	75 550,00 €	165 250,00 €
Résultat antérieur reporté	73 748,00 €	19 921,00€
TOTAL RECETTES	149 298,00 €	185 171,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2016 du Complexe d'animations culturelles et festives de l'Astragale comme suit :
 - **Section d'investissement : excédentaire avec 149 298,00 € en recettes et 76 100,00 € en dépenses (HT)**
 - **Section de fonctionnement : équilibrée à hauteur de 185 171,00 € (HT).**

- Rapport N° 6 -
FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016 – SERVICE DES TRANSPORTS / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 3 février 2016
Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 du Service des Transports et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2015 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice Résultat antérieur reporté	81 070,00 € 230,00 €	375 088,00 €
TOTAL DÉPENSES	81 300,00 €	375 088,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice Résultat antérieur reporté	81 300,00 €	341 390,00 € 33 698,00 €
TOTAL RECETTES	81 300,00 €	375 088,00 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faut pas intervenir à chaque fois et qu'il fallait le faire en amont. Il faut faire respecter la règle.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2016 du Service des Transports qui s'équilibre aux montants suivants :
 - **Section d'investissement : 81 300,00 € (HT)**
 - **Section de fonctionnement : 375 088,00 € (HT)**

- Rapport N° 7 -

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016 – ZAC DU PALAVEZY / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 3 février 2016

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 de la ZAC du Palavezy et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2015 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	2 379 110,00 €	1 499 110,00 €
TOTAL DÉPENSES	2 379 110,00 €	1 499 110,00 €

<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	2 161 915,00 €	1 499 110,00 €
Résultat antérieur reporté	217 195,00 €	
TOTAL RECETTES	2 379 110,00 €	1 499 110,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif 2016 de la ZAC du Palavezy qui s'équilibre aux montants suivants :
 - Section d'investissement : 2 379 110,00 € (HT)
 - Section de fonctionnement : 1 499 110,00 € (HT)

- Rapport N° 8 -
FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2016 – PRODUCTION ÉLECTRICITÉ / ADOPTION

Dossier présenté en commission le 3 février 2016

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2016 Production d'électricité et précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats 2015 sont repris dès l'établissement de ce document, qui s'établit comme suit :

BUDGET HT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	11 405,00 €	18 630,00 €
TOTAL DÉPENSES	11 405,00 €	18 630,00 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	12 530,00 €	16 300,00 €
Résultat antérieur reporté	12 528,00 €	2 330,00 €
TOTAL RECETTES	25 058,00 €	18 630,00 €

Monsieur Alain CATHERINE précise qu'il s'abstiendra sur ce budget.

Après délibération et à l'UNANIMITE (7 abstentions), le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2016 de Production d'électricité comme suit :
 - **Section d'investissement : excédentaire avec 25 058,00 € en recettes et 11 405,00 € en dépenses (HT),**
 - **Section d'exploitation : équilibrée à hauteur de 18 630,00 € (HT).**

- Rapport N° 9 -

FINANCES : EMPRUNTS 2016 – BUDGETS VILLE, CAMPING, CINÉMA ET ZAC DU PALAVEZY

Dossier présenté en commission le 3 février 2016

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée les programmes d'investissement inscrits aux budgets Ville, Camping, Cinéma et ZAC du Palavezy et indique le montant de l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre de ces budgets.

Considérant la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée sur ces budgets, l'enveloppe d'emprunts, tenant compte des inscriptions de l'exercice, s'élève globalement, hors reports, à **4 139 428,00 €** et se décompose comme suit :

➤ Budget Ville :	1 848 130,00 €
➤ Budget Camping :	65 456,00 €
➤ Budget Cinéma :	63 927,00 €
➤ Budget ZAC du Palavezy :	2 161 915,00 €

Pour information, les reports de crédits consacrés à l'emprunt se répartissent comme suit :

□ Budget Ville :	800 000,00 €
------------------	--------------

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'enveloppe d'emprunts pour l'exercice 2016, nécessaire à l'équilibre des budgets Ville, Camping, Cinéma et ZAC du Palavezy, hors restes à réaliser, pour un montant global de 4 139 428,00 euros.

- Rapport N° 10 -

FINANCES : IMPÔTS LOCAUX 2016 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Dossier présenté en commission le 3 février 2016

Rapporteur : Monsieur Marc BOYER

Le rapporteur rappelle à l'assemblée les taux d'imposition appliqués dans les rôles des contributions directes en 2015 :

- taxe d'habitation	20,67 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	22,95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	149,21 %

Considérant que pour l'année 2016 :

1/ - Les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2016 sont estimées à :

- taxe d'habitation	28 087 000,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	27 624 300,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	150 550,00 €

2/ - Le produit fiscal de référence, calculé avec les taux indiqués ci-dessus, s'élève à :

- taxe d'habitation	5 805 583,00 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties	6 339 777,00 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	224 636,00 €

3/ - Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 12 370 000,00 €, déduction faite des allocations compensatrices versées par l'État au titre des taxes d'habitation, foncières et professionnelle pour un montant estimé à 467 500,00 €, se répartissant de la manière suivante :

- taxe d'habitation :	360 000,00 €
- taxes foncières :	58 000,00 €
- taxe professionnelle :	49 500,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

• **maintient**, pour l'année 2016, les taux d'imposition fixés à :

- taxe d'habitation :	20,67 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	22,95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	149,21 %

=====

TRAVAUX – EAU ET ASSAINISSEMENT – TRANSPORTS

Monsieur le Maire rappelle l'engagement qui avait été pris par l'équipe municipale de 2001 pour passer l'eau en régie. Cela a été réalisé en 2007 parce qu'il considère que l'eau est un bien public et qu'il ne doit pas appartenir à la gestion privée, surtout à des grands groupes qui en font du bénéfice sur les autres. Il observe avec un peu de nostalgie ce transfert à l'agglomération. Il ajoute qu'il faut le faire, qu'il y a l'intérêt général et cela va renforcer le service public puisqu'il y aura une très grande régie de l'eau avec presque 140 agents.

Monsieur Olivier ARNAL partage cette nostalgie. Un bel outil a été construit et il sera possible de le vérifier. Il se propose de présenter ces deux budgets en commençant par le budget de l'eau qui apporte les recettes.

Il débute par l'investissement et l'évolution des dépenses avec un tableau qui reprend le CA 2014, les crédits cumulés à savoir BP et DM 2015, le réalisé 2015 mais là il ne faut pas en tenir compte puisqu'il y a des rattachements en général et des reports d'investissement, et enfin les propositions sur 2016. Il cite le remboursement des emprunts pour 81 500 €, les frais études, concession et droits assimilés, le poste travaux et matériel pour 530 800 € et le reste pour des écritures d'ordre.

Pour les principales dépenses, il y a les immobilisations incorporelles. Ce sont les études puisqu'une procédure a été lancée pour établir les périmètres de protection du puits. Les prescriptions qui sont faites sur le périmètre immédiat amènent à quelques précautions à prendre, notamment pour ne pas polluer la surface proche du puits, mais il faut aussi combler le puits qui a été fermé il y a 20 ans, qui se situe vers l'aire de jeux. Il faut éradiquer les trois maisons qui ont des fosses sceptiques en les rachetant et en les démolissant.

Monsieur le Maire souhaite savoir si cela est obligatoire ?

Monsieur Olivier ARNAL répond que c'est obligatoire et qu'il ne peut pas y avoir de service d'assainissement individuel dans la zone.

Monsieur le Maire demande si le budget de l'eau permettra de les racheter.

Mr. Olivier ARNAL répond que la commune achètera les maisons et que le budget de l'eau prendra en charge les démolitions.

Il poursuit par l'étude de géolocalisation du réseau. C'est une opération très importante. Le réseau est vieillissant et comporte des fuites. Il a un rendement qui est très modeste qu'il faut absolument améliorer. Une opération assez complexe a été lancée pour sectoriser le réseau, repérer les vannes, les bouches à clés, les poteaux d'incendie, sectoriser en plaçant des écouteurs pour entendre les fuites la nuit et des compteurs pour relever l'importance de ces fuites. C'est une opération lourde qui est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau mais cette subvention importante a une contrepartie, c'est-à-dire des prescriptions très sévères à respecter. Le cahier des charges et le dossier de consultation des entreprises ont été réécrits plusieurs fois.

Enfin, il y a des achats de logiciels pour le portail Web. Cela permettra d'avoir des échanges directs avec les usagers de l'eau, ils pourront à partir du site suivre leurs consommations, faire des paiements en ligne.

Les immobilisations corporelles correspondent aux travaux et aux achats. Sur 2016, il y a un important programme de réhabilitation des conduites pour 220 000 €. La Ville aura traité les trois quarts des conduites, notamment les lourdes, celles qui sont en fonte. Cela représente l'avenue de la Gare de part et d'autre et il restera les conduites en PVC dont la technique de nettoyage est bien plus facile et bien moins cher. La nouvelle structure intercommunale aura pour souci de continuer ces opérations de nettoyage.

La place de Lichtenfels sera refaite et la Ville en profite pour refaire le réseau d'eau potable. Il en sera de même pour le réseau d'assainissement.

La Ville vient d'investir 48 500 € sur le boulevard de Broglie pour sécuriser la fourniture d'eau sur la nouvelle caserne des pompiers. Ils étaient en cul-de-sac donc une jonction a été réalisée pour qu'ils soient approvisionnés sans risque et suffisamment.

Concernant la rue des Amandiers, d'importants travaux d'eau et d'assainissement ont été réalisés. Comme la rue a été refaite, les services en ont profité pour refaire la canalisation d'eau potable.

Concernant les rues des Violettes, Lilas et Muguet quartier de la Nef, quand le nettoyage de ces conduites a été entrepris l'année dernière, il a fallu arrêter en cours de chantier dans la mesure où elles étaient trop vieilles et qu'elles méritaient plutôt d'être changées que d'être nettoyées. Il faut donc les changer.

Enfin, maintenant que les services disposent du rapport de l'hydrogéologue sur le seul puits de captage restant, il y a quelques travaux de mise en sécurité à effectuer, notamment pour les agents qui descendent dans le puits, soit 40 000 euros et il y a aussi le comblement de l'ancien puits que l'hydrogéologue demande de réaliser.

Concernant l'achat de compteurs d'eau, depuis trois ans une opération de rénovation des compteurs d'eau a été lancée. Il faut les changer au bout de 15 ans. En 2007, une situation de retard très importante avait été trouvée. La Ville est en train de rattraper ce retard.

Une machine de 3 000 € a été achetée pour que nos agents puissent nettoyer le réservoir d'eau potable. Le service payait une entreprise 3 000 euros les autres années et devait fournir un agent. Tout sera fait en régie.

Et enfin du matériel informatique qu'il faut de temps en temps renouveler.

Monsieur ARNAL poursuit avec l'évolution des recettes d'investissement. 804 000 € sur le budget 2016 à rapprocher des crédits 2015 totalisés avec les DM 849 000 €, le budget est maintenu à un niveau équivalent depuis plusieurs années en réalisant à peu près le même volume de travaux.

Il évoque les principales recettes. Les virements entre sections, les résultats reportés, 43 % d'emprunts. Il y a un emprunt de 140 000 € qui n'a pas été réalisé durant l'année 2015 mais qui est reporté puisque les travaux ne sont pas finis.

Monsieur ARNAL aborde maintenant le fonctionnement en débutant par l'évolution des dépenses. Il faut observer le même niveau de dépenses 1 650 000 € en 2015 et 1 651 000 € pour cette année 2016. Les charges à caractère général sont revues à 847 000 €, les charges de personnel sont à 554 000 €, ce qui est stable et même en diminution puisque un agent est parti à la retraite et il a été remplacé par un jeune qui coûte moins cher. Les charges financières sont aussi stabilisées.

Il cite les principales dépenses. Concernant les charges à caractère général, ce sont essentiellement les pièces de rechange, l'électricité avec de nombreux moteurs, le carburant, la sous-traitance, la location immobilière avec le loyer que la régie de l'eau reverse à la Ville, qui correspond au montant de l'emprunt réalisé pour construire ce bâtiment. Il est à noter que la prise en charge se fera donc l'année prochaine par Clermont Communauté. Il y a également la redevance de l'Agence de l'Eau, c'est ce que la régie reverse malheureusement à l'Agence de l'Eau mais qui revient sous forme de subventions. Et enfin il y a l'achat d'eau où le volume est maintenu, c'est-à-dire 250 000 €.

Concernant les autres charges, c'est le personnel. Les 34 000 € c'est ce que la régie reverse à la Ville pour les services rendus, c'est-à-dire la gestion du personnel, les congés, les marchés. La masse salariale proprement dite, c'est 520 000 €. Il y a 14 agents qui seront transférés dont 2 emplois d'avenir et le budget d'assainissement reverse au budget de l'eau 200 000 €.

Enfin, il y a les charges financières avec les remboursements d'emprunts pour 41 000 €.

Monsieur ARNAL poursuit avec l'évolution des recettes, ces dernières se situant au même niveau.

Concernant les principales recettes, il cite les résultats reportés : 13 %, la mise à disposition du personnel : 12 % y compris le SIAVA, la comptabilité du SIAVA est faite par la régie de l'eau et il y a donc un reversement qui n'est pas de 12 % mais qui comprend là aussi les aides de l'État sur les emplois d'avenir. Il y a aussi les redevances de l'Agence de l'Eau : 19 % et la vente d'eau aux usagers pour 44 %.

Après l'eau, Monsieur ARNAL présente le budget de l'assainissement et débute par l'investissement. Il souligne qu'il y a une légère progression par rapport à 2015. Celui-ci passe de 636 000 € à 770 000 €. Le remboursement des emprunts pour 211 000 €. Les travaux et le matériel pour 544 000 €, le reste correspond à des amortissements et des opérations d'ordre.

Monsieur ARNAL cite les principales dépenses. La Ville va refaire la place de Lichtenfels et donc le réseau d'eau pour 200 000 €.

Neuf fosses septiques ont été supprimées sur la rue des Amandiers, d'où un réseau d'assainissement avec une pompe de relevage.

L'opération du Palavezy oblige à revoir les raccordements sur le rond-point du Moutier puisque à cet endroit convergent tous les réseaux d'assainissement qui vont par la rue du Moutier jusqu'à la station de l'Auzon. Il faut donc investir pour reprendre tous les branchements et pour pouvoir raccorder dans de bonnes conditions la sortie des eaux usées du Palavezy et des eaux de pluie.

Il y a également l'aménagement des déversoirs d'orage. Il s'agit de la police de l'eau qui nous oblige à mettre en conformité neuf déversoirs d'orage. Cela évitera qu'il y ait des incidents et le service saura exactement ce qui est déversé dans le réseau d'eaux pluviales.

Et enfin, les travaux de branchement des particuliers pour 50 000 € mais cela génère une recette suite à facturation lorsque le branchement est réalisé.

Madame Claire JOYEUX souhaite savoir s'il s'agit du coût réel.

Monsieur Olivier ARNAL répond que tel est le cas et qu'il n'y a pas de bénéfice.

Concernant l'évolution des recettes, elles progressent également puisque les dépenses progressent. Un emprunt de 140 000 € sera réalisé cette année. Il y a quelques réserves pour 90 000 €. Les résultats reportés pour 257 000 €. Le virement de la section de fonctionnement sur l'exercice précédent pour 32 000 € et enfin les amortissements pour 251 000 €. Il a semblé que la situation au niveau des emprunts était favorable avec des emprunts qui sont en dessous de 2 %. Seront donc transférés à Clermont Communauté certes un peu d'endettement mais aussi quelques excédents.

Monsieur ARNAL aborde ensuite le fonctionnement et l'évolution de dépenses. Il y a une baisse par rapport à 2015 en fonctionnement avec un passage de 1 830 000 € à 1 778 000 €. Ce sont des dépenses contenues. La régie est dans une situation tout à fait confortable. Les charges à caractère général : 269 000 €. Les charges de personnel : 200 000 €. Les autres charges de gestion correspondent à ce qui est payé au SIAVA et à Clermont Communauté pour faire assainir les eaux usées : 848 000 €. Les charges financières : 173 000 €. Le reste concerne des écritures d'ordre.

Monsieur le Maire relève l'importance des amortissements.

Monsieur Olivier ARNAL poursuit avec les principales dépenses de fonctionnement. Concernant les charges de gestion courante, cela coûte cher pour faire assainir l'eau. A noter que le versement au syndicat de l'Auzon est identique à ce qui était versé en 2007, c'est-à-dire avant le passage en régie.

Pour les charges à caractère général, il cite l'électricité. Il cite également le curage des réseaux, étant précisé que le service versait 60 000 à 70 000 € par an parce qu'il y avait du retard sur les curages. Ce poste a considérablement diminué. Il cite encore l'entretien des installations diverses pour 8 000 € et la redevance reversée à l'Agence de l'Eau.

Concernant les charges de personnel, 180 000 € sont versés au budget de l'eau, 20 000 € à la Ville.

Concernant les charges financières, elles s'élèvent à 171 000 €.

Après les dépenses, Monsieur ARNAL présente l'évolution des recettes, avec essentiellement la taxe d'assainissement pour 1 525 000 €, les résultats reportés pour 239 000 € et les amortissements des subventions pour 14 700 €.

Monsieur ARNAL aborde enfin le prix de l'eau. Comme il y a une part fixe et une part variable, il est difficile de diviser par le nombre de mètres cubes, donc en France, il est communément admis de calculer le prix de l'eau sur la base de 120 m³ d'eau par an, ce qui correspond à une consommation moyenne d'un ménage de trois personnes. Il rappelle que la TVA a augmenté de 5 à 10 % sur l'assainissement au 1^{er} janvier 2014. Elle est restée de 5,5 % sur l'eau. CLERMONT-FERRAND vend de l'eau pour 250 000 € et assainit les eaux usées pour une somme aussi importante. Ils vont augmenter l'eau à CLERMONT pour amortir l'usine, soit une augmentation de neuf centimes. Les frais d'assainissement à CLERMONT augmentent de 10 % pour faire face aux 100 millions d'euros qui vont être investis, il y en a déjà 60 à peu près qui vont être investis pour l'assainissement de CLERMONT et des environs.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'autre bassin versant.

Monsieur Olivier ARNAL relève qu'il y a donc répercussion et 10 % d'augmentation sur l'assainissement, d'où une Décision Modificative en cours d'exercice. Il y aura donc augmentation de l'eau de 1 %, de 3,03 € à 3,06 € pour faire face à ces dépenses nouvelles et surtout pour, à moyen terme, harmoniser le prix de l'eau au niveau de la Communauté Urbaine parce qu'aujourd'hui, cela va de 2,95 € qui est le prix le plus bas pour la commune d'ORCINES au plus haut avec CHATEAUGAY à 5,50 €. L'harmonisation se fera un peu au-dessus du prix actuel.

Clermont Communauté a aussi fait une régie pour l'assainissement, qui avait prévu de recruter 12 personnes parce que le prestataire de services avait facturé à la collectivité 12 agents. Il n'y en avait que 10, il y avait bien parfois un onzième qui passait en dépannage mais il ne restait pas et ne faisait pas partie de l'effectif. Il était cependant budgétisé. Il a été lancé un marché pour les réactifs, la chaux, les polymères pour traiter les boues d'où une enveloppe importante parce que le prestataire a un marché national et donc il doit avoir des prix extrêmement avantageux. Le service a gagné 250 000 € sur ce qui était facturé précédemment d'où un excédent de 330 000 € au mois de janvier. La hausse de la taxe d'assainissement va se limiter à 4 %. Seront donc transférés sur le plan technique des équipements en bon état, les 3/4 du réseau d'eau potable sont refaits. Sont refaits également tous les déversoirs d'orage, tous les postes de relèvement et il y en a 9, des eaux usées. La situation budgétaire doit être considérée comme saine.

Monsieur Henri JAVION partage cette nostalgie parce que les élus ont travaillé sur cette action ensemble et ils avaient au départ une situation fort dégradée. La Ville va perdre la maîtrise de l'eau et de l'assainissement puisque cela doit être transféré, comme le veut la loi, à Clermont Communauté. Il souhaite pour les Couronnaises et les Couronnais que la maîtrise dont la Ville a fait preuve et notamment pour le prix de l'eau, se répercute à Clermont Communauté, malgré les investissements importants faits pour une usine. Ceci étant, il faut bien évidemment répondre aux normes qui sont imposées par le législateur. Il y a quand même un suivi qui sera fait de l'évolution des réseaux et du coût pour le citoyen du prix de l'eau.

Monsieur Joël SUGERE demande la périodicité du nettoyage des canalisations.

Monsieur Olivier ARNAL répond que personne ne les refera dans la mesure où la prochaine fois, il faudra les changer.

Monsieur le Maire ajoute que personne autour de cette table ne saurait dire quand cela sera fait.

Monsieur Olivier ARNAL précise que certaines ont 50 ans et n'ont jamais été faites.

Monsieur Joël SUGERE explique qu'il pensait préparer la prochaine mandature, mais qu'il constate que ce n'est pas la peine.

Monsieur Michel RENAUD relève cette nostalgie autour de la régie de l'eau et de tout le travail qui a été fait. Il se souvient être venu il y a quelques années avec une bouteille d'eau de COURNON qui était marron. Habitant COURNON, il boit l'eau du robinet de COURNON et il trouve que la qualité de l'eau s'est considérablement améliorée. Il fait part de son inquiétude au niveau du transfert auprès de l'intercommunalité compte tenu des investissements réalisés. Il s'agit d'un instrument qui est de bonne qualité et il souhaite savoir comment seront faites les répartitions au niveau de l'intercommunalité entre les communes qui ont investi et celles qui n'ont pas investi pour leurs réseaux. Quelles sont les protections vis-à-vis de cette répartition nouvelle qui sera faite et est-ce que cela sera aux dépens de la qualité ou faut-il s'attendre à une augmentation des impôts ou de l'eau plus importante pour régler ce problème ?

Monsieur le Maire répond qu'il veille particulièrement parce qu'il a l'avantage d'être à la fois le financier et aussi membre de la CLECT, c'est-à-dire la structure qui va vérifier justement tous ces transferts pour que cela se passe dans de bonnes conditions. Les communes qui n'ont pas fait les efforts seront forcément pénalisées d'une manière ou d'une autre sur leurs investissements.

Monsieur Olivier ARNAL déclare qu'il faut surmonter la nostalgie et la dépasser. Selon lui, Clermont Communauté n'est pas un pays étranger ou une ville étrangère, Clermont Communauté c'est un collectif. Dans ces conditions, la Ville aura son mot à dire. La Ville va transférer mais les représentants de COURNON à Clermont Communauté ont mis un certain nombre de verrous qui répondent à l'inquiétude. Le premier c'est que, dans un premier temps, le matériel, les gens, les décisions resteront sur place. Cela ne sera pas centralisé avenue de l'Union Soviétique même si ce nom appelle à la centralisation. Et le deuxième, c'est la sanctuarisation des crédits sur les trois exercices précédents : quels investissements, quel est l'état des réseaux, quel est l'état de l'endettement, quel est l'état des excédents et tout cela sera donc pris en compte. Il souhaite avant de quitter la vie politique, finir le nettoyage des conduites de COURNON. Il y a quand même beaucoup moins souvent des problèmes d'eau trouble.

Madame Claire JOYEUX souligne le magnifique travail qui a été mené par les services et par les élus. Il y avait une belle majorité autour de ce projet qui est une illustration de la qualité du service public et ce, par rapport à une délégation. Il s'agit d'une des très belles réalisations des mandats et des équipes municipales. Il y a la nostalgie de passer le bébé mais c'est un outil au service d'un projet, le meilleur des services à un coût maîtrisé. Il faut tout de même se réjouir de la prise de compétences de l'agglomération parce que l'ensemble de la future communauté urbaine, pourra justement bénéficier de l'amélioration des services et de la qualité de l'eau qui sera distribuée sur l'ensemble du territoire. Il faut cependant garder une certaine vigilance par rapport aux choix qui seront faits. Elle veut remercier Monsieur ARNAL pour le travail remarquable réalisé sur ces deux mandats.

Monsieur Olivier ARNAL la remercie.

Monsieur le Maire rappelle quand même que globalement, les budgets d'investissement avec le budget de l'eau se chiffrent à 7,7 millions d'euros qui seront injectés dans l'économie, 7,7 millions d'euros pour la commune sans compter celui du CCAS, lequel investira en plus 250 000 €. Dans ces conditions, cela fera 8 millions d'euros que la commune investira au travers de ses budgets.

Concernant l'agglomération, il a été décidé de s'organiser en bassin versant, avec des équipes de proximité. La Ville va être mariée avec LE CENDRE mais il faudra sanctuariser les crédits des trois dernières années, que ce soit sur la voirie, sur l'eau, sur tout ce qui sera transféré et ce sont les bassins de proximité qui géreront, c'est-à-dire les Maires des deux communes, en clair les Adjointes avec les Maires. La Ville a mis 1 460 000 € sur la voirie. La Ville du CENDRE met 500 000 €, ce qui fait que l'agglomération mettra 1 460 000 € + 500 000 € sur ce bassin de proximité. Les élus décideront des investissements. Cela ne sera peut-être plus en Conseil Municipal, mais seront présentés les travaux, les arbitrages comme cela est fait cette année. Monsieur le Maire ajoute que ce qui n'est pas défini encore, ce sont les modalités des transferts des investissements. Il ne souhaite pas que cela soit déduit de l'AC (allocation de compensation) qui est une recette de fonctionnement. Enfin, il veut remercier Monsieur JAVION qui avait voté avec la Majorité le passage en régie. Il se rappelle que le docteur RENAUD avait voté contre.

Monsieur Michel RENAUD réfute et précise qu'il y avait eu abstention parce que des compléments d'informations étaient demandés.

Monsieur le Maire redit que ce dernier avait voté contre.

Monsieur Michel RENAUD répond qu'il s'agit d'une contrevérité et d'une attaque personnelle à laquelle il veut répondre personnellement.

Monsieur le Maire précise qu'il cite le docteur RENAUD parce qu'il est le dernier représentant de cette liste-là.

Monsieur Michel RENAUD redit qu'il n'avait pas voté contre mais qu'il s'agissait d'une abstention.

Monsieur le Maire souligne que Monsieur RENAUD avait été élu sur une liste avant de basculer dans un autre groupe il y a quelques années en 2001. Il remercie à nouveau Monsieur JAVION et son groupe de l'époque qui avait soutenu d'entrée ce projet avec le groupe de Monsieur ARNAL qui avait rejoint ensuite la Majorité. Il ajoute que cela veut dire que peut-être un jour, Monsieur RENAUD rejoindra la Majorité. Il veut remercier également Monsieur ARNAL pour le travail qui a été fait, ainsi que les services. Il rappelle que ce dernier a réalisé un gros travail pendant ces 14 années.

- Rapport N° 11 -

BUDGET EAU : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES A RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dossier présenté en commission le 26 janvier 2016
Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du Compte Administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de la clôture de la journée complémentaire, et le 31 mars de l'exercice suivant.

Si la collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation du budget Eau.

- Rapport N° 12 -

BUDGET ASSAINISSEMENT : REPRISE ANTICIPÉE DES RESTES A RÉALISER ET DES RÉSULTATS AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Dossier présenté en commission le 26 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle que la loi 99-126 du 28 décembre 1999 a introduit, par son article 8, l'article L.2311-5 au Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats d'un exercice comptable avant le vote du Compte Administratif de ce même exercice, ainsi que des restes à réaliser.

Cette reprise anticipée ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier, date de la clôture de la journée complémentaire, et le 31 mars de l'exercice suivant.

Si la collectivité choisit de reprendre les résultats par anticipation, cette reprise doit se faire en une seule fois et en totalité.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du Compte Administratif. S'ils présentent des différences avec la délibération de reprise anticipée, la régularisation interviendra lors de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** la reprise des restes à réaliser et des résultats par anticipation du budget Assainissement.

- Rapport N° 13 -

BUDGET PRIMITIF 2016 : EAU – ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée le projet de budget primitif Eau pour 2016. Il précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats sont repris dès l'établissement de ce document.

Ce budget s'établit à :

DÉTAIL	SECTION D'INVESTISSEMENT (MONTANT HT)	SECTION DE FONCTIONNEMENT (MONTANT HT)
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	706 600 €	1 651 500 €
Reports 2015	97 400 €	/
Résultat antérieur reporté	/	/
TOTAL DEPENSES	804 000 €	1 651 500 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	529 478 €	1 464 779 €
Reports 2015	145 600 €	
Résultat antérieur reporté	108 922 €	186 721 €
Part du résultat 2015 affecté	20 000 €	/
TOTAL RECETTES	804 000 €	1 651 500 €

Le budget primitif 2016 Eau s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2015 inclus, aux montants suivants :

- **Section d'investissement : 804 000 €**
- **Section de fonctionnement : 1 651 500 €**

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** le budget primitif 2016 du Budget Eau.

- Rapport N° 14 -

BUDGET PRIMITIF 2016 : ASSAINISSEMENT – ADOPTION

Dossier présenté en commission le 26 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée le projet de budget primitif Assainissement pour 2016. Il précise que, conformément à la loi 99-126 du 28 décembre 1999, les résultats sont repris dès l'établissement de ce document.

Ce budget s'établit à :

DÉTAIL	SECTION D'INVESTISSEMENT (MONTANT HT)	SECTION DE FONCTIONNEMENT (MONTANT HT)
<u>DÉPENSES</u>		
Propositions de l'exercice	680 200 €	1 778 800 €
Reports 2015	90 700 €	/
Résultat antérieur reporté	/	/
TOTAL DEPENSES	770 900 €	1 778 800 €
<u>RECETTES</u>		
Propositions de l'exercice	423 512 €	1 539 622 €
Reports 2015	/	/
Résultat antérieur reporté	257 388 €	239 178 €
Part du résultat 2015 affecté (1068)	90 000 €	/
TOTAL RECETTES	770 900 €	1 778 800 €

Le budget primitif 2016 Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes, reports 2015 inclus, aux montants suivants :

- Section d'investissement : 770 900 €
- Section de fonctionnement : 1 778 800 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif 2016 du Budget Assainissement.

- Rapport N° 15 -

BUDGET EAU : EMPRUNTS 2016

Dossier présenté en commission le 26 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée le programme d'investissements inscrit au budget Eau.

Il précise qu'en égard à la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée sur ce budget, l'enveloppe d'emprunts nécessaire à son équilibre s'élève globalement à **200 000 €**

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- fixe, pour l'exercice 2016, à **200 000 €** l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre du budget Eau.

- Rapport N° 16 -

BUDGET ASSAINISSEMENT : EMPRUNTS 2016

Dossier présenté en commission le 26 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée le programme d'investissements inscrit au budget Assainissement.

Il précise qu'en regard à la capacité d'autofinancement qui a pu être dégagée sur ce budget, l'enveloppe d'emprunts nécessaire à son équilibre s'élève globalement à **140 000 €**.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **fixe**, pour l'exercice 2016, à **140 000 €** l'enveloppe d'emprunts nécessaire à l'équilibre du budget Assainissement.

- Rapport N° 17-

EAU ET ASSAINISSEMENT : VOTE DES TARIFS 2016

Dossier présenté en commission le 26 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle qu'il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'année 2016, il est proposé d'augmenter de 1 % le prix de l'eau qui s'élève donc à 3,06 € TTC, étant précisé que l'augmentation est uniquement imputée sur le tarif « collecte et traitement des eaux usées ».

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la grille tarifaire de la régie de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

I. PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU	HT	TTC (TVA 5,5 %)
A – Abonnement		
Abonnement annuel : diamètre <=15 mm	20,38 €	21,50 €
Abonnement annuel : diamètre = 20 mm	40,66 €	42,90 €
Abonnement annuel : diamètre = 25 mm	60,85 €	64,20 €
Abonnement annuel : diamètre = 30 mm	81,18 €	85,65 €
Abonnement annuel : diamètre = 40 mm	141,85 €	149,65 €
Abonnement annuel : diamètre = 50 mm	223,32 €	235,60 €
Abonnement annuel : diamètre = 60 mm	324,93 €	342,80 €
Abonnement annuel : diamètre = 80 mm	568,34 €	599,60 €
Abonnement annuel : diamètre = 100 mm	893,22 €	942,35 €
Abonnement annuel : diamètre = 150 mm	2 029,91 €	2 141,55 €
Abonnement annuel : diamètre = 200 mm	2 232,04 €	2 354,80 €

B – Consommation		
Fourniture d'eau (pour 1 m ³)	0,654 €	0,69 €

II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	HT	TTC (TVA 10 %)
Abonnement annuel assainissement	0 €	0 €
Collecte et traitement des eaux usées (pour 1 m³)	1,54 €	1,69 €

III. ORGANISMES PUBLICS	HT	TTC (TVA 5,5 %)
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau - pour 1 m ³)	0,062 €	0,0654 €
Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau - pour 1 m ³)	0,23 €	0,24 €
	HT	TTC (TVA 10 %)
Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau - pour 1 m ³)	0,18 €	0,20 €
Sous-total taxes	0,472 €	0,5054€

IV. AUTRES PRESTATIONS	HT	TTC (TVA 20 %)
Frais d'établissement de branchement AEP (compteur de 15 mm et longueur inférieure à 10 m)	738,83 €	886,60 €
Frais d'établissement de branchement AEP (autres compteurs et longueur supérieure à 10 m)	facturé / devis	facturé / devis
Remplacement d'un regard compteur par une borne incongelable	462,67 €	555,20 €
Frais d'ouverture d'un contrat AEP (création de compte, installation du compteur, ouverture du branchement)	56,66 €	68 €
Frais de gestion (facturés à l'arrivant)	18,83 €	2260 €
Frais de vérification de compteur par un organisme agréé à la demande de l'utilisateur (diamètre inférieur à 200 mm)	120,40 €	144,48 €
Fourniture et pose d'un compteur (compteur de 15 mm) suite à dégradation (gel, choc ou autres)	72,91 €	87,50 €
Fourniture et pose d'un compteur (autres compteurs) suite à dégradation (gel, choc ou autres)	facturé / devis	facturé / devis
Frais d'établissement de branchement assainissement	facturé / devis	facturé / devis
Redevances pour défaut de branchement à l'égout	0 €	0 €
Indemnité forfaitaire pour prélèvement refusé	0 €	0€
Main d'œuvre relative à la réalisation de travaux	45,20 €/h	54,24 €/h

Monsieur Olivier ARNAL précise que le prix moyen de l'eau en France est de 3,52 €. Sur ces 3,52 €, 2,04 € sont consacrés à l'assainissement. La part assainissement est de 1,69 € à COURNON. Donc cette année, les trois centimes d'augmentation seront consacrés à l'assainissement.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- adopte les tarifs 2016 de l'eau et de l'assainissement.

- Rapport N° 18 -

TRAVAUX : DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE AU NOM DE LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE COURSIVE SISE PLACE LICHTENFELS CONTIGUË AU BÂTIMENT APPARTENANT A AUVERGNE HABITAT – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dossier étudié en commission le 26 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser des travaux de construction d'une coursive sise place Lichtenfels à COURNON-D'Auvergne, contiguë au bâtiment appartenant à Auvergne Habitat.

Ces travaux permettront à terme d'accéder directement des commerces à la place Lichtenfels qui est en cours d'aménagement.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire, conformément aux dispositions combinées des articles L.421-1 et L.421-4 du Code de l'urbanisme, de déposer une déclaration préalable.

En conséquence, le Conseil Municipal doit, en vertu des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt de ladite déclaration.

Monsieur Olivier ARNAL relève que Monsieur BOYER a expliqué précédemment que la Ville allait refaire la place Lichtenfels et qu'il y a une opération conjointe avec Auvergne Habitat, chaperonnée par l'ANRU qui donne des crédits mais qui est très exigeante. Cela a pris plusieurs dizaines de réunions mais Auvergne Habitat va créer une coursive à l'arrière pour éventuellement faire sortir les commerces.

Monsieur Yves CIOLI pense qu'il faut être vigilant quant aux matériaux qui seront utilisés dès lors qu'une coursive métallique risque de faire du bruit.

Monsieur Olivier ARNAL répond qu'une réunion publique a été programmée pour présenter cela aux riverains et que le maître d'œuvre, l'architecte qui a fait le projet, est invité. Il reste une marge de manœuvre.

Monsieur le Maire demande que cela soit pris en compte.

Monsieur Joël SUGERE comprend qu'il s'agit d'une place de ville et non d'une place de parkings mais demande si le nombre de places à ce jour et à la sortie a été chiffré.

Monsieur Olivier ARNAL l'informe que le nombre sera identique.

Monsieur le Maire confirme la réponse.

Monsieur Olivier ARNAL précise que les travaux commenceront le 1^{er} juillet et dureront plus de six mois.

Monsieur Henri JAVION fait remarquer que, comme Monsieur CIOLI, son Groupe a rencontré les habitants et que beaucoup appréhendent la construction de cette coursive. Il y a bien entendu le bruit. Il y a aussi la circulation qu'il peut y avoir sur cette coursive et l'utilisation même de cette coursive. En l'état des choses, puisqu'il y aura une étude, son Groupe s'abstiendra.

Monsieur Olivier ARNAL lui indique qu'il faut quand même autoriser le Maire à déposer la demande de travaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera vigilant.

Monsieur Olivier ARNAL porte à la connaissance de ses collègues que les travaux seront réalisés en deux phases, d'abord la coursive. Le marché sera laissé sur l'autre partie et devant la Maison des citoyens. Après la première tranche, le marché basculera sur la partie neuve et devant la Maison des citoyens avant que cela soit totalement achevé.

Monsieur Michel RENAUD se dit favorable à cette coursive, mais rejoint Monsieur CIOLI. Il pense qu'une coursive métallique n'est pas indiquée pour la tranquillité des habitants.

Monsieur Olivier ARNAL répond qu'il est possible de mettre un revêtement.

Monsieur le Maire s'engage à modifier la délibération et à enlever le mot « métallique ».

Monsieur Michel RENAUD déclare que dans ces conditions, son Groupe votera bien sûr pour cette coursive.

Monsieur Olivier ARNAL ajoute qu'elle sera métallique mais avec un revêtement.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'en bois, cela ferait autant de bruit. Ce qu'il faut, c'est que cela ne glisse pas. Il rappelle par ailleurs que la police donnera derrière.

Après délibération et à l'UNANIMITE (3 abstentions), le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable relative aux travaux de construction d'une coursive sise place Lichtenfels à COURNON-D'Auvergne.

- Rapport N° 19 -

TRAVAUX : DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE ET D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX AU NOM DE LA COMMUNE DE COURNON-D'Auvergne POUR DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION INTERIEURE ET DE MODIFICATION DE LA FACADE PRINCIPALE DU FUTUR POSTE DE POLICE MUNICIPALE SIS 11 BIS PLACE DES DOMES – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dossier étudié en commission le 26 janvier 2016
Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de déplacer le poste de police municipale dans un ancien commerce sis 11 bis place des Dômes à COURNON-D'Auvergne, appartenant à Auvergne Habitat.

Pour ce faire, il convient d'une part, de réaliser des travaux de réaménagement intérieur et d'autre part, de transformer la façade principale afin de sécuriser le local et le rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de déposer :

- une déclaration préalable conformément aux dispositions combinées des articles L.421-1 et L.421-4 du Code de l'urbanisme,
- une autorisation de travaux en vertu des articles R.111-19-17 et R.123-22 du Code de la construction et de l'habitation.

En conséquence, le Conseil Municipal doit, conformément aux dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt des documents susvisés.

Madame Marie-Odile BAUER informe ses collègues que son Groupe votera pour.

Monsieur Joël SUGERE se déclare ravi que l'on donne enfin un local adapté à la police et rejoint les préoccupations manifestées par Monsieur CIOLI il y a quelques mois. Cela étant, il souhaite connaître les effectifs exacts de la police.

Monsieur le Maire précise qu'il attendait cette délibération pour répondre.

Monsieur Joël SUGERE fait remarquer que la réponse est importante pour le vœu qui va suivre.

Monsieur le Maire répond qu'ils sont huit. Il y a cinq policiers municipaux et trois ASVP. Il y a quatre brigadiers-chefs et trois brigadiers. Il y en a un qui est en arrêt longue maladie et qui va sûrement passer en invalidité parce qu'il a du mal à se soigner et un autre qui est dans un service. Il y a des gens qui sont affectés à la police mais dans les services. Cela étant, en termes d'effectifs, si l'on ajoute les trois ASVP, cela fait 11 policiers à l'effectif de la Ville. Le choix qui a été fait, c'est de permettre à des jeunes puisqu'au début il y avait plus d'ASVP que de policiers, de passer le concours de la police pour permettre un déroulement de carrière. L'objectif c'est d'avoir huit policiers municipaux sur le terrain.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable et l'autorisation de travaux relatives à la transformation intérieure et à la modification de la façade principale du futur poste de police municipale sis 11 bis place des Dômes à COURNON-D'Auvergne.

- Rapport N° 20 -

TRAVAUX : SIEG – REFECTION DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE JUDO DU COMPLEXE SPORTIF FLORIAN LAVERGNE SIS AVENUE DE L'ALLIER

Dossier étudié en commission le 26 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réfection de l'éclairage de la salle de judo du complexe sportif Florian Lavergne sis avenue de l'Allier à COURNON-D'AUVERGNE.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la Commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **20 000,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises en assemblée générale le 15 novembre 2008, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à **50 %** de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité de l'Eco-taxe, soit un montant total de **10 003,24 €**. La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

De plus, il convient d'établir une convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal exprimant les accords concordants du Comité Syndical du SIEG et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser. Ce dernier sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur Olivier ARNAL fait observer que ce sont des travaux réalisés avec le SIEG. Après avoir fait la salle de karaté à l'intérieur du complexe Florian Lavergne, il est proposé cette année, dans le gymnase, de refaire la salle de judo. Ce sont des travaux subventionnables par le SIEG.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les travaux de réfection de l'éclairage de la salle de judo du complexe sportif Florian Lavergne ;
- **demande** l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public 2016 du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- **fixe** le montant du fonds de concours de la Commune au financement des dépenses à **10 003,24 €** et **autorise** Monsieur le Maire à verser cette somme après réajustement du décompte définitif dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative à ces travaux.

- Rapport N° 21 -

TRAVAUX : SIEG – POSE DE COFFRETS PRISES POUR LES MANIFESTATIONS AYANT LIEU DANS LA ZONE DE LOISIRS ET AU PARC ARICCIA

Dossier étudié en commission le 26 janvier 2016
Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la pose de coffrets prises escamotables pour les manifestations ayant lieu dans la zone de loisirs (6 coffrets) et au parc Ariccia (1 coffret).

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la Commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **38 000,00 € HT**.

Conformément aux décisions prises en assemblée générale le 15 novembre 2008, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à **50 %** de ce montant, soit un montant total de **19 000,00 €**. La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

De plus, il convient d'établir une convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal exprimant les accords concordants du Comité Syndical du SIEG et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser. Ce dernier sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur Olivier ARNAL précise qu'il s'agit d'installer des bornes dans lesquelles il y a l'électricité et l'eau sur la zone de loisirs pour le marché nocturne, donc des bornes pour les commerçants et une aussi sur le parc Ariccia dans la mesure où il peut y avoir des manifestations qui aient besoin de ce type d'équipement. Les bornes de la place Lichtenfels, après expertise, ne sont pas récupérables, donc il faut en acheter des neuves. La Ville va en acheter 7.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les travaux de pose de coffrets prises escamotables pour les manifestations ayant lieu dans la zone de loisirs et au parc Ariccia ;
- **demande** l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public 2016 du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- **fixe** le montant du fonds de concours de la Commune au financement des dépenses à **19 000,00 €** et **autorise** Monsieur le Maire à verser cette somme après réajustement du décompte définitif dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement relative à ces travaux.

- Rapport N° 22 -

TRAVAUX : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE DÉVERSEMENT SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX DU VALTOM A PUY LONG POUR L'ANNÉE 2016

Dossier étudié en commission le 26 janvier 2016
Rapporteur : Monsieur Olivier ARNAL

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2014, l'installation de stockage de déchets non dangereux de Puy Long est gérée par le VALTOM qui exerce désormais pleinement la compétence de gestion de cette installation.

Dans ce contexte, la Commune avait signé, pour les années 2014 et 2015, des conventions avec le VALTOM fixant les conditions techniques et financières de l'accès par nos services au Centre d'Enfouissement Technique situé lieu-dit « Puy Long ».

Le rapporteur précise que, bien que le Centre Technique Municipal (CTM) dispose de sa propre déchetterie où une quantité importante des déchets produits par les services communaux est recyclée dans différentes filières (bois, verre, huiles usagers, pneumatiques, matériel informatique, cartons, déchets verts, batteries, pots de peinture, ferraille...), les services municipaux acheminent à Puy Long des déchets inertes principalement issus des travaux réalisés en régie (déchets résiduels, balayage de voirie).

Dans ces conditions, afin que les services municipaux puissent être autorisés à apporter des déchets pour l'année 2016, il est obligatoire de renouveler avec le VALTOM ladite convention pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016, avec la mise en place de la nouvelle grille tarifaire 2016.

A cet effet, il est proposé de renouveler la convention, *dont le projet est joint à la présente délibération*, fixant les modalités de déversement par la Commune, au Centre d'Enfouissement Technique du VALTOM.

Il est notamment prévu dans cette dernière, que la Commune :

- s'engage à ne déverser que des déchets non dangereux ou ultimes issus d'opérations de tri effectuées par le producteur,
- acquitte une participation calculée en multipliant le poids de déchets effectivement déversés par un prix fixé par le VALTOM selon la grille tarifaire en vigueur à la date de l'apport (prix 2016 en annexe).

Monsieur Olivier ARNAL relève que la Ville va vider ses déchets de voirie à Puy-Long géré par le Valtom avec un prestataire de services qui est Véolia. Il existe une convention de déversement avec des tarifs prohibitifs mais la Ville est obligée de payer ce qui est facturé. Il faut contrôler la facturation. Il y avait un contentieux de 50 000 €, lesquels ont été remboursés.

Monsieur Alain CATHERINE souhaite savoir s'il est prévu de passer en régie le service d'enfouissement des déchets.

Monsieur Olivier ARNAL répond qu'il s'agit d'une revendication portée depuis très longtemps mais il y a une délégation et il faut attendre qu'elle soit à terme en 2020.

Monsieur le Maire précise qu'au départ, à Clermont Communauté, deux communes étaient en régie, COURNON et LEMPDES. Il y a 150 agents qui sont basés à COURNON avec 13 équipes en rotation six jours sur sept et en alterné, c'est-à-dire de 5h00 à 13h00 et 13h00 à 21:00.

Monsieur Olivier ARNAL ajoute que la Ville déverse à Puy-Long essentiellement les déchets de balayage et que les déchets non récupérables coûtent 50 € la tonne.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention pour l'année 2016 à intervenir entre le VALTOM et la Commune de COURNON-D'Auvergne, pour l'utilisation du Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long par les services municipaux ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

SOCIAL – CCAS – POLITIQUE DE LA VILLE

- Rapport N° 23 -

POLITIQUE DE LA VILLE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX – MISSION DE MEDIATION SOCIALE POUR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE EFFECTUE DURANT LA SAISON ESTIVALE 2015

Dossier étudié en commission le 25 janvier 2016

Rapporteur : Madame Monique POUILLE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la Ville emploie des médiateurs sociaux pour veiller à la cohésion sociale et à la tranquillité publique, une attention particulière étant réservée au quartier prioritaire. Ces agents mènent des actions de prévention, de conciliation et de rappel des règles du vivre ensemble dans les situations conflictuelles.

Ce dispositif qui vise aussi bien les jeunes que les familles, a pour objectif :

- la pacification des relations dans les espaces publics et la prévention des conflits ;
- la veille technique ;
- la veille sociale ;
- la médiation contre l'occupation des halls d'immeuble.

Menée depuis 2014 en partenariat avec les bailleurs sociaux AUVERGNE HABITAT et OPHIS, l'intervention des médiateurs vise à (re)nouer le dialogue avec la population, faciliter l'accès aux services et diminuer le sentiment d'insécurité.

Considérant l'intérêt commun de mener cette action de manière partenariale, tant pour la Ville de COURNON-D'Auvergne que pour les bailleurs sociaux susvisés, il a été convenu que chaque partie participerait à son financement à hauteur d'un tiers du coût de l'action.

Le rapporteur précise que par délibération en date du 09 avril 2015, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la création de trois emplois de médiation contractuels. Le coût de l'action de médiation sur la période du 30 juin au 16 octobre 2015 a été de 31 156 euros. Dans ces conditions, la participation de chaque partenaire s'élève à 10 385 euros.

Aussi, il convient d'établir une convention de financement exprimant l'accord entre les bailleurs sociaux et la Ville de COURNON-D'Auvergne, sur le montant et les modalités de versement de cette participation financière.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur *le projet de convention joint à la présente délibération.*

Madame Monique POUILLE précise que cette délibération intervient sur la saison qui a été faite par les médiateurs sur la Ville en 2015.

Madame Marie-Odile BAUER souhaite savoir pourquoi est votée une convention de partenariat 2015 et pas 2016 ?

Madame Monique POUILLE explique qu'un partenariat avec les bailleurs sociaux est en cours pour faire de la médiation tout au long de l'année avec un médiateur en période hivernale et deux médiateurs en été, dans des conditions différentes. L'État propose un financement de poste dans le cadre de cette action de médiation annuelle. Dès que les démarches seront terminées et les subventions accordées, une convention sera alors proposée. Dans ces conditions, la commune aura bien un médiateur l'hiver, l'adulte-relais en poste et deux médiateurs, dans les mêmes conditions, en partenariat pour la saison d'été.

Monsieur le Maire ajoute que la convention avait été signée mais n'était pas passée en Conseil. Une fois la convention signée, l'argent avancé par la collectivité sera récupéré.

Madame Marie-Odile BAUER prend acte des réponses apportées.

Monsieur le Maire précise que c'était un oubli aujourd'hui régularisé.

Madame Monique POUILLE assure qu'une nouvelle convention sera bientôt présentée.

Monsieur le Maire présente une nouvelle fois des excuses pour cet oubli.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention à intervenir entre la Ville de COURNON-D'Auvergne et les bailleurs sociaux, à savoir AUVERGNE HABITAT et l'OPHIS, relative aux modalités de financement de l'action de médiation sociale pour la tranquillité publique effectuée durant la saison estivale 2015 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT DURABLE

- Rapport N° 24 -

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ACQUISITION PAR LA COMMUNE A TROIS PROPRIETAIRES EN INDIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CM N° 297 COMPRISE DANS L'EMPLACEMENT RESERVE N° 9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

*Dossier étudié en commission le 19 janvier 2016
Rapporteur : Monsieur François RAGE*

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que l'emplacement réservé n° 9 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune a pour objectif la création d'un cheminement piéton d'une largeur de trois mètres minimum dans le secteur de la Gare, en vue de faciliter les circulations douces.

Afin de poursuivre cet objectif, la Commune souhaite aujourd'hui acquérir aux trois propriétaires en indivision, à savoir la SCI PUYBARET, la SARL HAVELI et la SCI 2CF, la parcelle cadastrée section CM n° 297, comprise dans cet emplacement réservé et d'une superficie de 114 m².

Aussi, après avis des Services Fiscaux en date du 12 mai 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'acheter aux trois indivisaires, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle précitée au prix de 27 € le m², soit un montant total de 3 078€.

La Commune s'engage à prendre en charge les frais relatifs à cette transaction, étant précisé que l'Office notarial de COURNON sera chargé de rédiger l'acte d'acquisition.

Monsieur François RAGE explique qu'il s'agit d'acquérir une toute petite parcelle en zone réservée, afin de créer un cheminement piéton d'une largeur de 3 mètres et qui a aussi des servitudes de passage de canalisations de l'agglomération. Une parcelle allant jusqu'au carrefour a, par ailleurs, déjà été acquise.

Monsieur le Maire précise que cette première acquisition sert à faire passer une canalisation de 1200, donc le nouvel achat est nécessaire. Le fait qu'il soit en indivision a fait durer le dossier. Une nouvelle canalisation devra être installée avec Clermont Communauté pour assainir le secteur qui est plus haut mais situé en emplacement réservé depuis au moins le PLU de 1973, avec des successions parfois compliquées.

Monsieur Joël SUGERE fait remarquer que les riverains rencontrés alertent sur la présence de beaucoup de parkings sauvages sur cette zone-là et il souhaite que cette même zone soit un peu plus protégée, notamment des poids lourds.

Monsieur François RAGE note que globalement, sur l'agglomération, il y a un problème de parkings des poids lourds. Un problème en passe d'être résolu grâce notamment à l'investissement de l'agglomération. Monsieur RAGE ajoute que Monsieur le Maire, en tant que Vice-Président de l'agglomération, s'occupe de ce dossier qui porte sur un parking qui se situera à LEMPDES aux Fontanilles. La question sera résolue et permettra d'envisager une opération importante de requalification de la zone. Monsieur RAGE informe ses collègues qu'un comité de pilotage s'est tenu avant-hier matin en présence de Messieurs ARNAL, BOYER, Monsieur le Maire et lui-même, avec un cabinet très performant et qui accompagne la Ville sur des pistes de requalification de cette zone tout en restant attractive et en étant aussi un support à un aménagement de la zone de Sarliève en gérant ces deux projets en même temps.

Monsieur le Maire rappelle que le montant du budget inscrit dans le PPI s'élève à 17 millions d'euros.

Monsieur François RAGE confirme que c'est un investissement important.

Monsieur le Maire redit que ces 17 millions ont été inscrits à sa demande par l'agglomération pour la réhabilitation de la zone de COURNON.

Monsieur Olivier ARNAL précise que, non loin, l'ancienne voie ferrée a été rachetée à Réseau Ferré de France sur laquelle Clermont Communauté pourrait faire des parkings poids-lourds.

Monsieur le Maire indique qu'il faut tenir compte, dans le dossier du parking poids-lourds, de la problématique du commerce qui ne vit que des routiers.

Monsieur Olivier ARNAL assure qu'il n'est pas loin de la voie ferrée citée.

Monsieur le Maire confirme que ce n'est pas loin à pied.

Monsieur Michel RENAUD demande des précisions à Monsieur RAGE sur le projet évoqué. Que va t-il se faire dans ce quartier ? Quelle est la requalification ? et quel est le projet qui est porté par la Municipalité ?

Monsieur François RAGE indique qu'il doit y avoir méprise et que le terme projet n'a pas été employé mais celui d'étude de requalification. Il y a actuellement une phase d'étude réalisée par un cabinet d'études qui fait un diagnostic avant de proposer des scénarios. Ceux-ci seront présentés au Conseil.

Monsieur le Maire confirme qu'ils seront présentés.

Monsieur François RAGE fait observer que ce dossier est porté au niveau de l'agglomération puisqu'il s'agit d'une zone gérée par Clermont Communauté et les sommes investies le sont par Clermont Communauté. Le COPIL est donc piloté par l'agglomération mais un moyen sera trouvé pour y associer le Conseil Municipal et présenter les scénarios. Pour le moment, c'est une phase de diagnostic où a été réalisé un inventaire du type d'entreprises, d'industries ou de commerces présents et un regard particulier a été porté sur la largeur des voiries par exemple. Un diagnostic a montré que cette zone est coincée entre la voie de chemin de fer et la zone naturelle, donc elle est complètement fermée et particulièrement infranchissable. Il en est donc déduit qu'elle n'a pas de lien avec la Ville. Voici le genre d'éléments apportés, comme cela a pu être fait sur le PLU. Un diaporama existe, il pourra être présenté en commission urbanisme.

Monsieur le Maire donne son accord.

Monsieur François RAGE interpelle Madame ALEXANDRE et confirme que cela sera présenté en commission urbanisme.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la même étude est menée sur la zone du Brézet. Les anciennes zones qui ont plus de 40 ans ont été choisies stratégiquement et rappelle que la zone de COURNON a commencé dans les années 62. Il indique que des photos aériennes ont été retrouvées par le cabinet et montrent que c'était la polyculture jusque dans les années 80 et que c'est devenu de la monoculture à COURNON. Un débat qui pourra être ouvert au moment du PLU puisqu'il faudra donner une orientation sur le type de culture qui ne soit pas polluante avec un appauvrissement très important des sols et seulement réabondés. Quant à la zone, elle sera requalifiée, mais sous une dizaine d'années minimum parce que suite à la phase de diagnostic, il y aura la phase d'étude. Le tout sera présenté à la commission. Si des non membres sont intéressés par la présentation, ils peuvent venir aux commissions parce que ce n'est pas délibératif, c'est informatif.

Monsieur François RAGE ajoute que dans cette étude, le cabinet intègre la volonté de la Ville d'urbaniser par des logements autour de la gare, en tout cas de mettre en valeur cette gare comme un outil d'urbanisation potentiel. Cela nécessite de bien le conceptualiser parce qu'il n'est pas simple non plus de mettre du logement dans une zone.

Monsieur Michel RENAUD confirme qu'il en avait entendu parler et que c'était la précision qu'il souhaitait avoir en particulier.

Monsieur le Maire résume que l'emplacement réservé au PLU doit être acquis pour faire passer les tuyaux d'assainissement en clair, et une voie piétonne dessus bien sûr.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'acquisition par la Commune de COURNON-D'Auvergne aux trois indivisaires, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle cadastrée section CM n° 297, comprise dans l'emplacement réservé n° 9 du PLU, d'une superficie de 114 m², au prix de 3 078 € ;
- **se prononce favorablement** sur la prise en charge de l'ensemble des frais relatifs à cette transaction ;
- **désigne** l'Office Notarial de COURNON pour la rédaction de l'acte d'acquisition ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Rapport N° 25 -

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : VENTE PAR LA COMMUNE A LA SCI DU BOIS JOLI DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CS N° 58 SISE AU LIEU-DIT « LE GRAND CHAMP DU GRAVIER »

Dossier étudié en commission le 19 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur François RAGE

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que la SCI DU BOIS JOLI, propriétaire de la parcelle cadastrée section CS n° 13, souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée section CS n° 58, sise au lieu-dit « Le grand champ du Gravier », d'une superficie de 1 320 m².

En effet, cette parcelle, constituée d'un talus le long de la voie ferrée, est comprise dans l'emprise foncière de la SCI DU BOIS JOLI depuis de nombreuses années.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé au Conseil Municipal de vendre à la SCI DU BOIS JOLI, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, la parcelle communale CS n° 58, au prix de 7 € le m², conformément à l'avis des Services Fiscaux en date du 30 novembre 2015, soit un prix de vente total de 9 240 €.

L'acquéreur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à cette transaction, étant précisé que l'Office notarial de COURNON sera chargé de rédiger l'acte de vente correspondant.

Monsieur François RAGE explique qu'il s'agit d'une parcelle comprise depuis très longtemps dans l'emprise foncière du bois joli, la SCI du Bois Joli. Un bout de la Ville, qui est en fait un talus, se trouvait au milieu de cette entreprise et donc il a été demandé à la société de le racheter pour qu'elle ait une unité foncière complète, c'est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire indique l'endroit sur le diaporama et présente la Poste, les Transports ex Maisonneuve Kéolis, un entrepôt racheté, l'ancienne SODIS, l'arche du zénith, etc.. Les plans sont très vieux où l'on voit encore les chantiers. En face est situé le fameux site Seveso Antargaz qui pose problème depuis des années. Monsieur le Maire souligne que depuis cinq ans, Messieurs ARNAL, BOYER lui-même et d'autres, se battent sur ce dossier. Le Préfet a pris la décision de transférer Antargaz dans un autre secteur mais il faut trouver l'autre secteur et il y a plusieurs pistes. Monsieur le Maire tient à dire qu'il a insisté auprès de la Préfecture suite à la découverte du rayon d'explosion indiquant qu'en cette présence il ne pouvait délivrer d'autorisations d'exploitation pour les grands salons, la foire, le sommet de l'élevage et tous les autres. Aussi, il est important de savoir que le Préfet a pris un arrêté de fermeture d'Antargaz pour tous les grands événements. Antargaz est fermé pendant le sommet de l'élevage et est fermé pendant la foire. Quand il y a un salon c'est fermé. Il est nécessaire de le déménager désormais parce que s'il avait fallu racheter en fonction des estimations des domaines, tout ce qui est dans le rayon d'explosion aurait été acquis pour un tiers par l'agglomération, un tiers l'État, un tiers Antargaz, au minimum 33 millions, et restait à la charge de l'agglomération de raser dans le périmètre la totalité des bâtiments, sachant qu'il y a dans ce secteur 450 emplois. Il aura fallu attendre cinq ans mais il s'est avéré donc plus sérieux de déménager Antargaz.

Monsieur Olivier ARNAL précise que le déménagement coûte 5 millions d'euros.

Monsieur le Maire relativise les 5 millions d'euros du déménagement face aux 33 millions évoqués. C'est un combat peu visible mais qui défend les intérêts des entreprises cournonnaises.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur la vente par la Commune de COURNON-D'Auvergne à la SCI DU BOIS JOLI, ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, de la parcelle cadastrée section CS n° 58, pour un montant total de 9 240 € ;
- **désigne** l'Office notarial de COURNON pour rédiger l'acte de vente correspondant ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

- Rapport N° 26 -

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : EPF-SMAF – ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dossier étudié en commission le 19 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur François RAGE

Le rapporteur expose que :

- les communes de :
 - **VERNEUGHEOL** (Puy-de-Dôme), par délibération du 2 septembre 2015,
 - **CHAMALIERES-SUR-LOIRE** (Haute-Loire), par délibération du 3 septembre 2015,
 - **BONNEVAL** (Haute-Loire), par délibération du 19 décembre 2014,
 - **LE BREUIL** (Allier), par délibération du 1^{er} décembre 2015,
 - **JALIGNY SUR BESBRE** (Allier), par délibération du 1^{er} décembre 2015,
 - **SAINT FLOUR** (Cantal), par délibérations des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,
- la communauté de communes de :
 - **LIVRADOIS PORTE D'AUVERGNE** (Puy-de-Dôme), composée des communes de GRANDRIF, MARSAC EN LIVRADOIS, SAINT JUST et SAINT MARTIN DES OLMES, membres de l'Etablissement, par délibération en date du 26 novembre 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, a pris en compte ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF-Smaf, réunie le 7 décembre 2015, a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts de l'EPF-Smaf, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement** sur les demandes d'adhésion précitées.

=====

CULTURE

- Rapport N° 27 -

CULTURE : FESTIVAL « PUY-DE-MÔMES » 2016 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE LE CENDRE

Dossier étudié en commission le 18 janvier 2016

Rapporteur : Madame Claire JOYEUX

Le rapporteur rappelle que dans le cadre du développement du festival de spectacles jeunes publics « Puy-de-Mômes », la Ville de CURNON-D'Auvergne a répondu favorablement à la demande de la Ville de LE CENDRE de participer à l'édition 2016.

Ainsi, le spectacle *Rose* de la compagnie « Le Mouton Carré » a été retenu pour être diffusé sur deux séances à l'espace culturel Les Justes à LE CENDRE le vendredi 08 avril 2016.

A cet effet, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités de ce partenariat, étant précisé que la Ville de CURNON-D'Auvergne conservera l'entière responsabilité de l'organisation globale du festival. Cette convention porte essentiellement sur deux points :

- le respect des prescriptions techniques garantissant la qualité de mise en œuvre des spectacles ;
- les modalités financières relatives à la billetterie et au coût du spectacle.

Dans ce cadre, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le *projet de convention joint à la présente délibération*.

Madame Claire JOYEUX évoque la convention passée depuis huit ans en partenariat avec la Ville du CENDRE. Sans la détailler, la convention est actuellement travaillée avec les services de la Ville du CENDRE pour élargir les partenariats et des mutualisations.

Monsieur Joël SUGGÈRE rassure Madame JOYEUX quant à son adhésion au dossier sur le fond et sur la forme. Le constat d'un travail en partenariat et en bonne entente avec LE CENDRE dans plusieurs dossiers, à savoir les cantines, l'épicerie solidaire, etc..., pose la question, surtout en période de restrictions au niveau des dotations de l'État, d'un rapprochement des deux communes et faire COURNON-LE CENDRE. Même si hors contexte à la délibération, le Groupe a souhaité soulever cette question officiellement.

Monsieur le Maire indique que la question a déjà été pensée. Les Maires ont à convaincre les deux Conseils Municipaux et ce n'est pas encore tout à fait le cas, ni au CENDRE, ni à COURNON, mais lui-même et certains de ses Adjoints y sont favorables parce que c'est dans le sens de l'histoire et que dans un certain nombre d'années ça sera fait.

Madame Claire JOYEUX souhaite compléter en évoquant le rapprochement par exemple des saisons culturelles en cours de réflexion, de l'échange de matériel, de la mise à disposition de locaux qui est en train de s'organiser entre les communes, mais il ne faut pas se presser et faire les choses progressivement afin d'associer vraiment les agents afin qu'ils ne se sentent pas exclus des échanges et des propositions et vraiment prendre le temps de construire les choses avec eux.

Monsieur le Maire alerte sur le fait qu'il ne faut pas que les gens aient l'impression que la commune de COURNON annexe LE CENDRE. Il y a des choses qui se font doucement. C'est de l'intercommunalité mais un jour ou l'autre, plus de choses encore se feront avec LE CENDRE dans les années qui viennent, même si les deux communes ne se marient pas. L'histoire est compliquée, la guerre de clocher existe encore.

Monsieur Michel RENAUD précise qu'il faut que les anciens qui faisaient le coup-de-poing dans les champs aient un petit peu disparu parce que l'animosité entre LE CENDRE-ORCET ou LE CENDRE-COURNON est intacte chez les anciens, ils en parlent encore.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'était pas dans le programme de la Majorité, qu'il reste beaucoup à réaliser, mais confirme qu'il faut faire plus avec les collègues du CENDRE, avec lesquels les intérêts sont communs. Il relève que c'est déjà le cas au niveau de la voirie, des réseaux, de la culture, du social.

Monsieur Joël SUGGÈRE indique qu'il y a sûrement un gisement d'économies.

Monsieur Alain CATHERINE pense que le regroupement de COURNON-LE CENDRE se fera plutôt dans le cadre du Grand Clermont, comme beaucoup de communautés urbaines se sont rapprochées pour faire une grande ville. Bien que non favorable, il pense que l'on verra plutôt dans les années à venir une grande métropole clermontoise avec des communes qui seront peut-être des faubourgs ou des arrondissements du Grand Clermont.

Monsieur François RAGE intervient pour préciser qu'il ne faudrait pas que soit retenue l'idée d'un projet de fusion avec LE CENDRE.

Monsieur le Maire confirme que personne n'a ce projet là.

Monsieur François RAGE propose de se tenir prêt pour pouvoir être réactif si un jour, il y avait une opportunité parce qu'il y a des contraintes financières, parce qu'il y a des réalités politiques, parce qu'il y a des rapprochements de citoyens pour que cela puisse se mettre en œuvre, mais ce n'est pas sur un projet aujourd'hui.

Monsieur le Maire dit sur le ton de la plaisanterie ne pas vouloir se battre avec le Maire du CENDRE. Il rappelle sérieusement que l'idée est de travailler ensemble sur tout un tas de secteurs chaque fois que cela sera possible.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes de la convention à intervenir entre la Ville de COURNON-D'AUVERGNE et la Ville de LE CENDRE ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

=====

SPORTS – JEUNESSE

- Rapport N° 28 -

JEUNESSE : SEJOURS VACANCES 2016 – ORGANISATION DE SEJOURS VACANCES DE LA VILLE DE COURNON / AIDES FINANCIERES DE LA VILLE DE COURNON ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES PRESTATAIRES RETENUS

Dossier étudié en commission le 25 janvier 2016

Rapporteur : Monsieur Philippe MAITRIAS

Le rapporteur expose qu'au cours de l'année 2016, la Ville de COURNON proposera aux jeunes couronnais âgés de 6 à 17 ans, des séjours vacances. Afin de répondre aux objectifs du Projet Educatif qui déterminent le champ d'action des services Jeunesse et Scolaire, certains de ces séjours sont désormais organisés par les services de la Ville.

Pour l'année 2016, ce sera notamment le cas pour les enfants et jeunes âgés de 6 à 17 ans selon les modalités définies ci-dessous :

1/ Pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, du mercredi 06 au lundi 18 juillet 2016 (soit 13 jours) et du lundi 18 au vendredi 29 juillet 2016 (soit 12 jours) à MESCHERS-SUR-GIRONDE (17), en pension complète, au tarif de **780 € pour le premier et 720 € pour le second**.

2/ Pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans, du mercredi 06 au lundi 18 juillet 2016 (soit 13 jours) et du lundi 18 au vendredi 29 juillet 2016 (soit 12 jours) à MESCHERS-SUR-GIRONDE (17), sous tentes et en gestion libre, au tarif de **780 € pour le premier et 720 € pour le second**.

Cela étant, pour compléter l'offre et apporter une certaine diversité des destinations et des activités proposées garantissant aux familles un éventail le plus large possible, il sera fait appel, comme chaque année, à des prestataires spécialisés. Dans ces conditions, il conviendra d'établir avec chacun des prestataires qui seront retenus au titre de l'année 2016, une convention définissant précisément les lieux, dates et tarifs de l'ensemble des séjours, les modalités d'inscription, les modalités financières (notamment en ce qui concerne le calcul et le reversement de l'aide municipale octroyée aux famillesournonnaises) ainsi que divers points liés à leur organisation.

Par ailleurs, afin de permettre à un maximum de familles **cournonnaises** de prétendre à ces séjours, le rapporteur propose que la Ville de COURNON reconduise la prise en charge d'une partie de leurs coûts. Le montant de la participation municipale sera calculé suivant les modalités définies ci-après, sur la base du coût restant dû à la famille, déduction faite des aides dont elle bénéficie (CAF, CE, ...).

« Aide de base » : elle est octroyée pour chaque enfantournonnais et par séjour. Elle est dégressive en fonction du quotient familial selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous.

Tranches de QF Ville de COURNON	1	2	3	4	5	6 et +
% de l'aide de base*	55 %		50 %			30 %

* Le montant de l'aide de base, résultant du mode de calcul défini ci-dessus, sera arrondi à la dizaine d'euros inférieure.

« Bonus financier » : afin de réduire un peu plus le coût des séjours pour les familles nombreuses souhaitant inscrire plus d'un de leurs enfants, il est proposé de maintenir une aide financière supplémentaire fixée à :

- 100 € pour les tranches 1 et 2 par enfant supplémentaire (à partir du 2^{ème} enfant)
- 50 € pour les autres tranches par enfant supplémentaire (à partir du 2^{ème} enfant)

Il est précisé qu'en tout état de cause, chaque famille devra s'acquitter d'une participation minimale de **50 €** par enfant et par séjour.

En conséquence, le montant de l'aide de base et du bonus financier octroyé pourra être modulé afin que cette participation minimale soit respectée.

Le rapporteur informe par ailleurs ses collègues que :

- Le premier versement effectué par les familles lors de l'inscription et perçu par l'organisateur du séjour, sera au minimum de **30 €**
- Les crédits nécessaires au financement des aides qui seront versées directement par la Ville de COURNON aux prestataires, sont inscrits au BP 2016 à l'article 6232-4212 Vue Jeunesse.

Enfin, le rapporteur indique que des jeunes des communes extérieures pourront être inscrits et participer à ces séjours, sous réserve des places disponibles. Dans ce cas, les familles devront acquitter la totalité du coût du séjour.

Monsieur Philippe MAITRIAS présente une délibération pour préparer les séjours été qui vont se dérouler au mois de juillet. Il s'agit d'un séjour qui est organisé par la Ville de COURNON, qu'elle a déjà organisé l'année dernière. Il est proposé de reconduire cette organisation. Le séjour se déroulerait à MESCHERS-SUR-GIRONDE, près de ROYAN. Les modalités sont les mêmes que pour tous les autres séjours. Il y a une aide de base de la Ville de COURNON aux famillesournonnaises en fonction des QF. En fait, cette réduction de l'aide de base est directement appliquée au prix du séjour.

Sur les QF 3, 4 et 5, un taux important d'aide de base est maintenu, notamment parce qu'en général, les familles au QF 1 et 2 sont déjà aidées par la CAF tandis que les QF au-dessus ne rentrent plus dans les critères de la CAF et ne sont aidés que s'ils ont un CE, ce qui ne concerne pas toutes les familles. Ces séjours seront organisés par la Ville de COURNON. Un travail est en cours pour trouver des partenaires organisateurs d'autres séjours sur lesquels la Ville s'appuiera pour diversifier l'offre et la compléter. Le séjour été a bien marché l'année dernière, bien que non complet. Pour information, le séjour hiver, qui l'année d'avant avait bien marché mais pas complet, s'est rempli en une heure cette année. Cela montre une hausse des demandes. La Ville a même négocié une dizaine de places supplémentaires et malgré ceci, toutes les demandes n'ont pu être satisfaites.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'organisation de séjours vacances par les services de la Ville de COURNON-D'AUVERGNE ;
- **valide** les tarifs pour les séjours organisés par la Ville ;
- **adopte** le principe de « l'aide de base » et les différents pourcentages de prise en charge selon les quotients familiaux ;
- **approuve** le maintien du « bonus financier » basé sur le nombre d'enfants et les revenus du foyer ;
- **approuve** le montant de la participation financière minimale exigé par enfant et par séjour ;
- **approuve** le montant minimum versé par les familles à l'organisateur des séjours lors de l'inscription ;
- **approuve** les termes de la *convention-type jointe à la présente délibération* ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer chacune des conventions à intervenir avec les différents prestataires retenus au titre de l'année 2016.

=====

ADMINISTRATION GENERALE

- Rapport N° 29 -

~~ELECTIONS : DESIGNATION ET FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES~~ ~~MODIFICATION~~

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Question retirée de l'ordre du jour du Conseil Municipal

Monsieur le Maire relève que cela fait suite à une demande du Groupe de Monsieur JAVION.

Monsieur Henri JAVION et son Groupe s'inscrivent en faux.

Monsieur le Maire souhaite savoir qui a sollicité cela. Il demande si c'est l'autre Groupe d'Opposition qui avait souhaité y participer. Sans réponse, il propose lecture de la jurisprudence « *Arrêt du Conseil d'État. Il est rappelé que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Conseil Municipal a obligation de procéder à de tels remplacements lorsque la composition d'une commission n'assure plus le respect d'un principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances politiques en son sein* ». La règle du Conseil d'État rappelée, le Maire propose que dans chaque commission, chaque Groupe soit représenté. Ainsi, dans la commission Social où siègent Monsieur JAVION et Madame ALGARIN, il faut que des noms soient proposés, à savoir un des trois suivants Monsieur RENAUD, Monsieur SUGERE ou Madame BAUER.

Monsieur Michel RENAUD demande à faire une déclaration avant de voter.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de vote sur ce dossier.

Monsieur Michel RENAUD relève qu'il ne souhaitait pas intervenir sur une telle délibération mais que la situation l'y oblige. Il informe que la loi interdit les modifications des commissions permanentes déterminées en début de mandat.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une commission permanente.

Monsieur Michel RENAUD confirme que ce sont des commissions permanentes.

Monsieur le Maire nie.

Monsieur Michel RENAUD rappelle qu'il est possible de créer des commissions annuelles sur un certain temps, celles créées en début de mandat.

Monsieur le Maire souhaite corriger en indiquant que les commissions permanentes existent dans les structures telles que les conseils départementaux et régionaux. La Ville a les conseils municipaux et contrairement à d'autres grandes communes, la Ville n'a pas fait le choix des commissions permanentes pour régler le quotidien. Concernant les commissions municipales, le Maire rappelle qu'elles sont forces de propositions et concernant le dossier traité, le Maire réitère sa demande d'un nom à ajouter de façon officielle à la commission sociale, à la commission culture et à la commission des finances considérant que ni Monsieur JAVION ni Madame ALGARIN ne siègent à la commission des finances, il faut donc en désigner un.

Monsieur le Maire précise que si tout le monde est d'accord, une délibération devra être prise au prochain Conseil pour rajouter le nom.

Monsieur Michel RENAUD sollicite une suspension de séance.

Monsieur le Maire demande si c'est pour choisir les noms et donne son accord.

Monsieur Michel RENAUD l'informe que c'est pour prendre position.

Monsieur le Maire confirme la suspension pour une durée de 5 minutes.

SUSPENSION DE SEANCE

Monsieur le Maire annonce la reprise de séance et rappelle sa proposition de rajouter un nom à chaque commission susvisée. Il précise qu'avait été voté le nombre de 9 membres en moyenne aux commissions, 10 pour certaines. Une fois les noms des nouveaux membres donnés, le prochain Conseil Municipal votera le changement de nombre à 10+1 pour que tous les Groupes politiques soient représentés.

Monsieur Michel RENAUD intervient et indique que son Groupe n'a pas la même interprétation de la loi et demande que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour. Il souhaite interroger les services de l'État, pour savoir quelle marche à suivre dans cette situation-là. Il souligne que même si cette solution était acceptée, certains Cournonnais et Cournonnaises porteraient le dossier devant le Tribunal Administratif. Dans ces conditions, son Groupe souhaite donc se renseigner sur ce qu'il est possible de faire.

Monsieur le Maire rappelle la proposition qui a été faite d'avoir des noms et de ne voter qu'au prochain Conseil Municipal. Il est rappelé également la proposition de changer le nombre de personnes et d'ajouter une personne par commission, afin que chacun des Groupes d'Oppositions puisse avoir sa place, surtout à la commission des finances. Le Maire précise que c'est le Conseil Municipal qui délibère sur le nombre de membres d'une commission et que les affectations sont faites à la proportionnelle quand il n'y a pas d'accord. La Majorité laisse 3 places sur 10 à l'Opposition et ce, par choix et parce que le droit le permet. Monsieur le Maire enjoint l'Opposition à donner des noms pour préparer le prochain Conseil Municipal.

Monsieur Michel RENAUD dit vouloir attendre d'avoir l'ensemble des informations avant de se positionner.

Monsieur le Maire redit que les changements se feront au prochain Conseil Municipal. Cela étant, il ne souhaite pas interférer dans les problèmes de l'Opposition, mais note que celle-ci est divisée et manque de démocratie en interne.

Monsieur Michel RENAUD demande à Monsieur le Maire de garder son jugement.

Monsieur le Maire conclut en proposant le nom de Henri JAVION pour la commission des finances puisque le nom a été donné, contrairement à la commission culture pour laquelle un nom sera mis en blanc et soumis au prochain Conseil Municipal.

- Rapport N° 30 -

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES INONDATION (PPRN*P*i) DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Le rapporteur rappelle que par arrêté du 24 juillet 2014, modifié le 26 mai 2015, Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme prescrivait l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRN*P*i) de l'agglomération clermontoise. Il concerne 18 communes dont 16 communes de Clermont Communauté, parmi lesquelles COURNON-D'Auvergne.

Le PPRNPi a pour objectif d'une part, d'informer les collectivités et les habitants sur le risque d'inondation en rassemblant les connaissances disponibles et d'autre part, de réglementer l'utilisation des sols. Il délimite ainsi les zones exposées au risque inondation, y interdit les projets nouveaux ou les autorise sous réserve de prescriptions spéciales et y définit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les collectivités ou les particuliers, ainsi que les mesures d'aménagement, d'utilisation ou d'exploitation relatives à l'existant.

Le rapporteur précise que le territoire de la Commune de COURNON-D'Auvergne apparaît soumis aux aléas inondation sur la secteur de la plaine de Sarliève et plus particulièrement aux inondations de type "crues torrentielles", justifiant pour les services de l'État l'intégration de la Commune au PPRNPi de l'agglomération clermontoise par arrêté préfectoral du 26 mai 2015.

Aussi, par lettre du 15 décembre 2015, Monsieur le Préfet a notifié à la Commune de COURNON-D'Auvergne, pour avis, le projet de PPRNPi de l'agglomération clermontoise. Conformément à l'article R.562-7 du Code de l'environnement, l'avis de la Commune doit être rendu dans un délai de deux mois, faute de quoi il est réputé favorable.

Après enquête publique, le PPRNPi approuvé, vaudra servitude d'utilité publique et devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de COURNON-D'Auvergne. Les autorisations d'occupation des sols délivrées dans le périmètre du PPRNPi devront être conformes aux prescriptions de celui-ci.

Le dossier de PPRNPi soumis à l'avis de la Commune comprend :

- une note de présentation et ses annexes cartographiques dont l'objet est de présenter le phénomène d'inondation sur la Commune et d'expliquer la démarche aboutissant au règlement ;
- le règlement et les zonages réglementaires ;
- une synthèse des questions-réponses abordées lors des réunions publiques organisées en octobre et novembre 2015.

Le règlement s'applique à la partie du territoire de la Commune de COURNON-D'Auvergne délimitée par le plan de zonage du PPRNPi. Il détermine les mesures à mettre en œuvre contre le risque d'inondation par débordement de la grande rase de Sarliève.

Le zonage réglementaire a été établi à partir de l'étude des aléas et des enjeux propres au territoire communal. Sur cette base, le territoire concerné par le risque a été divisé en 7 zones réglementaires en fonction de leur degré d'urbanisation et du niveau de risque.

Six zones correspondent à la crue centennale (cartes du zonage A) et une zone à la prise en compte de la crue exceptionnelle (cartes du zonage B).

Dans les zones peu ou pas urbanisées /

- La zone verte foncée Vd correspond au champ d'expansion de crues exposé à un aléa d'inondation fort, caractérisé par une hauteur d'eau supérieure à 1 m et/ou une vitesse d'écoulement supérieure à 1 m/s. Cette zone est inconstructible.
- La zone verte claire V est une zone exposée à des aléas d'inondation moyen et faible, caractérisés par une hauteur d'eau inférieure à 1 m et par une vitesse d'écoulement inférieure à 1 m/s. Cette zone est également inconstructible, à quelques exceptions près.
- La zone orange clair Or correspond à une zone exposée à un aléa d'inondation résiduel. Cette zone peut être urbanisée sous condition.

Sont notamment classés en zone Vd et V, des secteurs de la plaine de Sarliève au nord et au sud, ainsi que des terrains situés dans l'emprise de la Grande Halle d'Auvergne.

Dans les zones urbanisées et les zones d'activités /

- Les zones violette Rfu et rouge Ru sont des zones exposées à un aléa d'inondation fort, caractérisé par une hauteur d'eau supérieure à 1 m et/ou une vitesse d'écoulement supérieure à 1 m/s. Ces zones sont inconstructibles à quelques exceptions près.
- La zone orange O correspond à des zones exposées à des aléas d'inondation moyen et faible (risque modéré), caractérisés par une hauteur d'eau inférieure à 1 m et par une vitesse d'écoulement inférieure à 1 m/s. Ces zones peuvent finir d'être urbanisées sous conditions.

Sont notamment classés en zone orange une partie de la plaine de Sarliève au nord et de la Grande Halle d'Auvergne.

Le rapporteur souligne que le projet de PPRNPi de l'agglomération clermontoise soulève les remarques suivantes :

Tout d'abord, la question de la pertinence de la qualification de crue torrentielle appliquée au débordement de la rase de Sarliève est posée du fait d'une part, de la très faible pente longitudinale de la rase et d'autre part, de l'absence de transport important de sédiments en période de crue.

En second lieu, le modèle hydraulique retenu pour définir l'aléa n'intègre pas les dispositifs de rétention des eaux pluviales réalisés en amont de la rase de Sarliève qui permettent de réguler la quantité d'eau recueillie par la rase lors des épisodes de fortes pluies. Même s'ils sont dimensionnés pour des événements d'occurrence décennale, ils drainent néanmoins une partie des apports du bassin versant de cette rase.

De plus, s'agissant des zones d'aléa moyen et faible localisées dans l'emprise de la Grande Halle et dans la partie nord de la plaine de Sarliève, la carte réglementaire distingue un secteur situé en zone urbanisée (zone O) et un secteur en zone non urbanisée (zone V).

Or, à l'échelle de l'agglomération clermontoise, cette zone est incluse en totalité dans une partie urbaine de l'agglomération et plus particulièrement dans la zone d'activités de Sarliève nord identifiée au Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont.

Dans les zones d'activités soumises à un risque modéré, le principe de zonage réglementaire tel que défini dans le rapport de présentation du PPRNPi, prévoit un classement en zone orange (zone O). Ainsi, la délimitation de sous-secteurs non urbanisés au sein d'un zone d'activités et un classement correspondant en zone V ne trouvent aucune justification et relèvent d'une incohérence réglementaire.

Enfin, dans son chapitre VII relatif aux prescriptions à respecter pour les projets autorisés, le règlement du PPRNPi indique qu'en application de l'article R.431-16 du Code de l'urbanisme, lorsque le projet est soumis à une étude préalable spécifiée dans les chapitres précédents, la demande d'autorisation doit contenir l'attestation du bureau d'étude hydraulique certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet respecte au stade de la conception, les dispositions du règlement du PPRNPi de l'agglomération clermontoise.

Cependant, les dispositions réglementaires applicables dans les zones du PPRNPi, notamment pour les constructions nouvelles ou les travaux sur l'existant dans la zone O, ne mentionnent pas la réalisation de cette étude. En conséquence, il ne pourra être exigé dans le cadre des demandes de permis de construire, l'attestation précitée. Le service instructeur n'étant pas toujours en mesure d'apprécier la compatibilité du projet avec l'ensemble des règles du PPRNPi, il est important que le règlement subordonne les projets de constructions à cette étude préalable.

Au vu des remarques ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de demander :

- que dans le rapport de présentation, apparaisse clairement la justification de la qualification de crue torrentielle pour la grande rase de Sarliève ;
- que le zonage réglementaire soit modifié sur la partie nord de la plaine de Sarliève et sur le site de la Grande halle d'Auvergne, pour correspondre aux principes de zonages réglementaires définis dans le rapport de présentation ;

- que le règlement soit adapté afin qu'il subordonne les projets de constructions à la réalisation d'une étude préalable, tel que prévu à l'article R.431-16 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire explique que des études sur les zones inondables ont été faites ces dernières années et que l'État fait un certain nombre de propositions. Il montre sur le diaporama projeté les zones en vert qui seraient inconstructibles. Sur certains endroits cela paraît normal, notamment le champ d'expansion de la rase de Sarliève. Du côté de la Grande Halle, la zone n'est pas inondable. Monsieur le Maire pense aux réactions des collègues de PÉRIGNAT qui n'ont plus que « les yeux pour pleurer » ainsi que ceux de LA ROCHE BLANCHE. Quant à COURNON, près de la moitié des terrains normalement constructibles est perdue. Il est donc proposé de contester de façon officielle tel qu'expliqué à la fin du rapport dans l'encadré de la délibération. Le système de relevé réalisé par avion est contesté. La plaine de Sarliève est scindée hermétiquement par l'A75, la voie de chemin de fer et par le contournement de COURNON. La zone de protection naturelle a été agrandie. Même si le Maire donne son accord il demande à ce que soit étudiée comme l'Agglomération l'a demandé, la limitation des risques d'inondation, car il n'y aura jamais de crues torrentielles dans ce secteur-là. En tant que zone de développement stratégique et grâce au système existant à la Grande Halle, il est possible de faire des bassins d'orage en surélevant, par exemple, les constructions qui se sont faites dans ce secteur-là.

Monsieur Michel RENAUD confirme son accord sur le principe d'une autre étude. Il alerte cependant sur les nombreux événements survenus ces dernières années en France avec de nombreux morts et sur les conséquences que pourrait entraîner cette décision. Il insiste notamment sur la détermination de l'Etat et sur la responsabilité du Maire très engagée puisque des Maires ont été devant les tribunaux et même peut-être incarcérés. Il insiste sur la nécessité de revoir ce phasage au regard de l'arrière-pensée économique de cette zone, donc ne pas pénaliser COURNON mais ne pas faire de catastrophe humaine plus tard s'il devait y avoir une intervention sur cette zone. La démarche est donc approuvée avec ces remarques et cette restriction.

Monsieur le Maire confirme son accord. Il ne s'agit pas de demander la suppression de la totalité des zones inondables, mais de vérifier que le modèle mathématique conçu est le bon. Monsieur le Maire déclare contester celui-ci. A cet effet, Monsieur le Maire illustre par un exemple où d'un côté le modèle mathématique montre que c'est inondé et de l'autre avec la Grande Halle, pourtant au même niveau, ne le serait pas. Cela a été fait parce qu'ils ne souhaitent pas se mettre la Région à dos. Par contre, il est nécessaire que les communes de COURNON et de l'agglomération aient des terrains constructibles, tout simplement. Si des bassins d'orage sont réalisés dans ce secteur-là, d'ailleurs l'État a confirmé par écrit qu'à Sarliève nord, la zone qui était mise à 15 hectares va être réduite à 5 hectares. La contestation a été bénéfique. Monsieur le Maire relève qu'il a déjà contesté auprès de Clermont Communauté et ce secteur-là va être réduit à 5 hectares. Il est demandé de faire la même chose dans le sud. Bien que cela ne concerne pas la totalité il est nécessaire de calculer, parce que c'est en zone constructible, en zone de développement stratégique et c'est dans la phase 1 du SCOT. Si un propriétaire demande un permis, Monsieur le Maire souligne qu'il ne pourra l'accorder puisque l'État dira non. Le propriétaire se retournera contre l'État parce que ce n'est pas le même prix quand les terrains sont constructibles ou pas constructibles. Il ne faut pas spolier les gens et il faut faire attention. Si sur une partie est fait un grand bassin de rétention en faisant déclinaison et rapporter la terre de l'autre côté, cela suffira largement pour absorber les crues millénaires même, mais il faut que les calculs soient faits, parce qu'il ne peut y avoir la totalité. Sur un autre endroit, les calculs sont faits avec un système GPS, on y voit les dépôts de paille, des stocks de paille, en plein milieu des champs. La même chose avait été faite avec l'ancienne piscine déclarée en zone inondable alors qu'il y a 1 mètre 50 au-dessus. Ils ont reconnu qu'ils s'étaient trompés. Il est donc demandé de vérifier et de donner un avis favorable mais avec les réserves faites.

Monsieur Michel RENAUD rappelle que lorsque la Grande Halle a été faite, le système hydraulique avait posé de gros problèmes. Elle a failli être installée à PONT-DU-CHÂTEAU à cause des inondations de la plaine de Sarliève et Madame GUY-QUINT s'était battue sur ce point.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas Madame GUY-QUINT qui s'est battue ni la Majorité actuelle. Monsieur GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République, avait dit aux services que cela serait là et qu'il ne pouvait pas en être autrement.

Monsieur Michel RENAUD ajoute que Madame GUY-QUINT était partie prenante.

Monsieur le Maire confirme, expliquant qu'elle n'a pas refusé mais il faut rendre à César ce qui est à César, c'est Monsieur GISCARD D'ESTAING qui l'a faite et c'est encore lui qui l'a imposée. A cet égard, Monsieur le Maire raconte une anecdote sur la Grande Halle. En montrant le passage souterrain et l'accès, l'ingénieur de la DDE, à l'époque, avait dit qu'ils n'étaient pas réalisables. Monsieur le Maire souligne qu'il avait demandé, à l'époque, un accès nord, il n'y avait qu'un accès sud. Aussi, il est allé voir Monsieur GISCARD D'ESTAING dans son bureau avec le directeur de la DDE de la Région. La situation fut présentée avec le premier Adjoint qui était Monsieur Patrick COSSON. Il a été expliqué que cela serait intéressant qu'il y ait un débouché sur l'autoroute. Le Président GISCARD D'ESTAING a dit, avec son accent « ça serait bien qu'il y ait un rond-point ». Bien qu'il y ait eu un refus un mois avant, le rond-point était fait dans les quinze jours qui ont suivi. Le poids d'un ancien Président de la République est important et s'il n'y avait pas eu l'ancien Président de la République, il n'y aurait pas eu le rond-point. Celui-ci a été payé par la Région ainsi que le passage sous la gare et les accès nord ont été réalisés. Monsieur le Maire remercie donc le Président GISCARD D'ESTAING.

Monsieur Olivier ARNAL rappelle que ce n'était pas constructible.

Monsieur le Maire confirme qu'effectivement ce n'était pas constructible.

Monsieur Olivier ARNAL indique que ça l'est devenu très vite.

Monsieur le Maire précise que, pour faire plaisir au Président GISCARD D'ESTAING, la hauteur de la zone a été modifiée puisque la zone était réservée normalement, comme tous les PLU, à 12 mètres et elle a été montée à 32 mètres pour que la Grande Halle puisse se faire et que c'était sous sa mandature.

Monsieur Michel RENAUD observe que visiblement, le Maire est plus en accord avec Monsieur GISCARD D'ESTAING qu'avec Monsieur HOLLANDE.

Monsieur le Maire fait remarquer que sous la politique qu'a mené Monsieur GISCARD D'ESTAING dans les années 80, soit de 1974 à 1981, le prélèvement de l'impôt était à 56 % pour les entreprises et 52 % pour les particuliers. Tout de suite, il est à 45 % pour les entreprises et à 37 % pour les particuliers. Il est demandé qui était le plus révolutionnaire des deux et maintenant il est crié au scandale qu'il y a trop d'impôts. Selon Monsieur le Maire, les gens ont la mémoire courte.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **conteste la traduction réglementaire** du risque inondation sur la plaine de Sarliève compte tenu des éléments exposés dans le dossier de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles inondation (PPRNPi) de l'agglomération clermontoise soumis à enquête publique ;
- **approuve** les remarques formulées ci-dessus ;
- **demande** à Madame la Préfète de bien vouloir tenir compte des remarques faites par la commune de COURNON-D'Auvergne pour modifier en conséquence le PPRNPi de l'agglomération clermontoise.

=====

VŒU

- Rapport N° 31 -

VŒU POUR LE MAINTIEN DES COMMISSARIATS DE COURNON-D'Auvergne ET DE GERZAT

Rapporteur : Monsieur Bertrand PASCUTO, Maire

Le rapporteur présente à ses collègues un vœu pour le maintien des commissariats dans les communes de COURNON D'Auvergne et de GERZAT. Il en donne lecture :

«
C'est avec stupeur et colère que nous avons pris connaissance par la presse du projet de fermeture des commissariats de COURNON-D'Auvergne et de GERZAT, projet évoqué lors d'un comité technique en préfecture le 8 janvier dernier.

Le commissariat de COURNON-D'Auvergne recouvre un secteur de 36 000 habitants comprenant COURNON-D'Auvergne, LEMPDES, LE CENDRE et PERIGNAT-LES-SARLIEVE. Celui de GERZAT recouvre, quant à lui, les communes de GERZAT, AULNAT et CEBAZAT, soit 22 000 habitants.

Les commissariats de police de COURNON-D'Auvergne et de GERZAT ont un rôle essentiel et irremplaçable pour la sécurité des citoyens, mais ils représentent aussi un lieu symbolique de la présence de l'État au sein de nos communes.

Si elle était avérée, la fermeture de ces commissariats constituerait une très mauvaise nouvelle pour les élus et leurs concitoyens. Nouvelle d'autant plus incompréhensible que le Gouvernement a annoncé le recrutement de 5 000 policiers et gendarmes supplémentaires et a prolongé l'état d'urgence. Elle montrerait aussi le mépris des pouvoirs publics pour la vie des habitants des secteurs de COURNON-D'Auvergne et de GERZAT, car nul ne peut croire que la fermeture de nos commissariats conduirait à une amélioration du service rendu aux habitants de nos sept communes.

En effet, qui peut croire un seul instant que les policiers postés à CLERMONT-FERRAND seront plus efficaces pour assurer notre tranquillité ?

Qui peut croire un seul instant que nos démarches seront facilitées pour déposer une plainte ou une main courante s'il faut se rendre à CLERMONT-FERRAND ?

Les commissariats de police de COURNON-D'Auvergne et de GERZAT sont et doivent rester de véritables services publics de sécurité et de proximité. Le travail de la police nationale est une tâche difficile qui exige connaissance du terrain, discernement, esprit d'initiative.

La présence de policiers en nombre qui connaissent les citoyens et le terrain est toujours préférable à des policiers qui viennent de l'extérieur pour telle ou telle opération coup de poing.

Le rôle de la police ne doit pas se limiter à faire de la répression mais il est aussi d'expliquer et de rappeler les règles.

Faire croire qu'en rapatriant les policiers des commissariats de COURNON-D'Auvergne et de GERZAT à CLERMONT-FERRAND permettra d'augmenter les effectifs sur le terrain à tout du leur ; ce n'est pas en affectant une ou deux patrouilles de plus sur les commissariats de COURNON et à GERZAT que les problèmes vont se régler.

En 2003, lorsque la gendarmerie de COURNON-D'Auvergne a laissé place à un commissariat de police, les effectifs étaient de 77 personnes incluant une BAC de 14 agents. Depuis, les effectifs ont diminué de 36 % puisqu'il ne reste que 36 gardiens de la paix et une dizaine d'officiers.

Au fil des années, quels que soient les Gouvernements en place, nous n'avons cessé de protester contre cette diminution et de réclamer un effectif correspondant aux besoins réels d'un secteur de 36 000 habitants comprenant les communes de COURNON-D'Auvergne, LE CENDRE, LEMPDES et PERIGNAT-LES-SARLIEVE.

Attentive à la sécurité et à la tranquillité de ses habitants, la Municipalité de COURNON-D'Auvergne n'a pas hésité, malgré un contexte budgétaire difficile pour les communes, à redoubler d'efforts : augmentation du nombre de policiers municipaux, recrutement de médiateurs, équipement de vidéo-protection sur les bâtiments communaux sensibles ... Mais il n'en reste pas moins qu'en matière de sécurité, la responsabilité première est du ressort de l'État et qu'elle doit le rester.

Aussi, nous, élus de COURNON-D'Auvergne, nous opposons fermement à ce projet et demandons que le commissariat de COURNON-D'Auvergne, ainsi que celui de GERZAT, commune dont nous sommes solidaires, soient maintenus avec des effectifs correspondant aux besoins réels des territoires concernés. »

Lecture faite, le rapporteur soumet ce vœu au vote du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses collègues qu'avec son collègue de GERZAT, il a réuni les Maires de la circonscription de police parce qu'il a été découvert, grâce aux policiers nationaux et à leurs syndicats, le SGP-FO et ALLIANCE, les projets du Ministère de l'Intérieur lesquels émanent d'un sous-directeur à la Division Bâtiment. En effet, ce dernier a écrit qu'il faudrait peut-être envisager de fermer les commissariats de COURNON et de GERZAT dans la mesure où cela leur coûte trop cher en termes de location. Que ce soit à GERZAT ou à COURNON, les officiers de police qui commandent ces deux commissariats ont joué avec le feu en ne prenant pas certaines plaintes. Les syndicats de police ont expliqué comment cela fonctionnait. Parfois une main courante suffit pour se faire rembourser par l'assurance. Donc chaque année, il y a entre 600 et 800 faits. Un fait peut être aussi bien un vol de voiture, un cambriolage, les violences et agressions de personnes ou les violences intra-familiales. Cela veut dire qu'ils ont minoré les affaires pour pouvoir toucher leur prime pendant des années puisqu'ils sont notés non seulement sur les PV mais aussi sur la résolution des affaires. Monsieur le Maire met l'accent sur le fait qu'il est impensable que la deuxième Ville du département avec 36 000 habitants pour le commissariat avec LEMPDES, LE CENDRE et PÉRIGNAT, voit le commissariat fermer. Il rappelle qu'au départ, il y avait 77 policiers nationaux, contre 44 policiers nationaux à ce jour. Autant, il dénonce le Président HOLLANDE qui baisse les dotations, autant c'est Monsieur SARKOZY qui a baissé ces effectifs quand il était Président de la République avec Monsieur HORTEFEUX comme Ministre de l'Intérieur, en passant de 77 à 44.

Depuis maintenant trois ans, les effectifs sont stables. Monsieur le Maire informe donc que les Maires se sont réunis et ont décidé dans un premier temps, de voter des vœux dans les Conseils Municipaux. Cela étant, contrairement à GERZAT, ce vœu ne défend pas que le commissariat de COURNON, mais les deux commissariats parce qu'il est important que les populations aient le service public de la sécurité près de chez eux. Monsieur le Maire réaffirme que c'est un vrai scandale de vouloir fermer ces services de proximité. Il faut des policiers. Il ne faudrait pas supprimer des officiers de police judiciaire, donc il faut se battre pour le maintien parce qu'il faut savoir que contrairement aux gendarmeries qui comptent de nombreux OPJ, il ne reste plus que 6 OPJ à COURNON alors qu'il y en avait 12 au départ. Monsieur le Maire souligne qu'en 2007, ils ont enlevé la BAC, soit 14 hommes. Il rappelle qu'il y avait une BAC locale qui tournait nuit et jour et maintenant il n'y a plus qu'une BAC de nuit depuis 2007. En un mot, les effectifs ont fondu. Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande le maintien du commissariat de COURNON et celui de GERZAT. Il imagine les difficultés de son collègue Maire d'AULNAT. Monsieur le Maire précise que les Maires ont fait une conférence de presse et un courrier signé des six Maires de l'agglomération sera envoyé au Ministre de l'Intérieur. Par ailleurs, Monsieur le Maire relève qu'il a lancé une pétition sans consulter l'Opposition, mais il pense que c'est important de faire signer la population. Il souhaite que tous les Groupes puissent voter de façon unanime ce vœu pour défendre le commissariat de COURNON bien sûr, mais aussi le commissariat de GERZAT.

Monsieur Michel RENAUD précise que son Groupe votera ce vœu et indique que « Ensemble pour Cournon » a écrit une lettre à Madame la Préfète pour s'insurger contre la disparition des commissariats de GERZAT et de COURNON.

Monsieur le Maire met l'accent sur le fait que la police est un service public de sécurité. Il faut savoir que la sécurité c'est ce que l'on doit d'abord aux plus faibles. Il ajoute que si la police municipale, à l'heure actuelle, était armée, alors il y aurait 8 policiers nationaux de moins à COURNON. Dans ces conditions, il déclare qu'il n'est pas prêt d'armer la police municipale pour cette première raison d'une part et pour des raisons philosophiques d'autre part. Un policier national fait un an d'études, passe un concours, fait un an de formation. C'est une police de répression et de prévention. La police de la Ville est uniquement une police de prévention. Elle doit régler les problèmes de voisinage. Elle n'est pas là pour faire le travail de la police nationale et elle n'est pas là pour arrêter comme le font les polices municipales de NICE ou d'ailleurs.

Monsieur le Maire estime que l'État verrait d'un bon œil que la police de la Ville devienne équipe auxiliaire alors que cette police n'est pas faite pour cela. Elle est faite pour assurer les sorties d'écoles, elle est faite pour régler les conflits de voisinage, elle est faite pour régler les problèmes de circulation, elle est faite pour faire de la prévention routière, elle est faite pour la prévention des addictions, elle est faite pour discuter avec les commerçants, elle est faite pour de l'îlotage, voilà, selon Monsieur le Maire, à quoi sert la police municipale.

Monsieur Henri JAVION relève qu'en tant qu'élu et responsable d'un syndicat qui s'appelle « la confédération générale des cadres » et alors que le syndicat Alliance fait partie de la CGC, il a eu l'occasion, bien sûr, de discuter avec les responsables de la CGC Alliance. Il a fait également une démarche par rapport à la suppression, à l'étude parce que c'est une étude, d'une éventuelle suppression des commissariats de COURNON et de GERZAT. Il a même rencontré Monsieur Jean ALBISETTI et souhaite vivement que les commissariats restent aussi bien à COURNON qu'à GERZAT. Il ajoute que le matériel dont dispose aujourd'hui la police nationale, notamment en termes de véhicules, est souvent insuffisant. Si une grosse BMW décolle de la place Joseph Gardet, la police ne pourra pas la rattraper avec les voitures dont elle dispose.

Il espère que l'État entendra cet appel, de façon à ce que la Ville dispose d'une meilleure couverture, eu égard au fait aussi que la délinquance ne baisse pas, au contraire elle augmente. Selon Monsieur JAVION, il est urgent qu'une étude soit faite et que l'on donne les moyens à la police de protéger les citoyens.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **adopte** les termes de ce vœu.

=====

QUESTIONS DIVERSES ET URGENTES

QUESTIONS ORALES DEPOSEES PAR MONSIEUR MICHEL RENAUD POUR LE GROUPE D'OPPOSITION « ENSEMBLE POUR COURNON »

Monsieur le Maire propose de passer aux questions orales comme le règlement intérieur le prévoit. Il met son chronomètre parce qu'il faut que cela dure 30 minutes. Il s'agit des règles et il doit les faire appliquer.

Il informe ses collègues que le Groupe « Ensemble pour Cournon » a posé un certain nombre de questions orales, comme le prévoit le règlement intérieur au chapitre 1, article 5 du Conseil Municipal.

Le Groupe « Ensemble pour Cournon » demande donc, en premières propositions, de débattre -ou d'être informés- sur les sujets suivants :

- La mutuelle municipale :

Nous vous avons proposé ce sujet il y a plusieurs mois. Des nombreuses communes communiquent régulièrement sur leurs expériences. À COURNON, rien. Quelles avancées sur ce projet auquel Le Cendre a exprimé le souhait de participer ?

- L'armement de la police municipale :

Vous nous avez dit il y a peu que nous ne sommes pas à l'abri, l'actualité récente de COURNON le confirme. N'avons nous pas le devoir d'anticiper les problèmes ? Faut il prendre le risque de voir notre police désarmée et surtout en grand danger si des événements extrêmes devaient effectivement survenir dans notre ville ?

- La mise en place d'un réseau de caméras de surveillance :

Malgré toutes les controverses sur ce sujet, les fait récents ont montré leur importance pour le travail de nos policiers. Les demandes répétées des commerçants méritent, au moins, que la question soit débattue.

- L'accueil de migrants :

Où en sommes nous ?

- L'implantation d'une nouvelle mosquée et d'un centre islamique :

Même si le projet actuel a été écarté, ce sujet mérite débat, au moins pour définir les précautions dont il faudra s'entourer à l'avenir.

La première question posée porte sur la **mutuelle municipale**. Monsieur le Maire informe ses collègues que la Municipalité y travaille, étant précisé que ce sujet est plus complexe que prévu. Elle travaille avec ses collègues du CENDRE puisque le Maire du CENDRE a posé la question et il a les mêmes difficultés pour régler ce dossier. Il y a des intérêts privés. La Ville essaie de voir comment mettre en place une vraie mutuelle sans que cela soit détourné. Il y a des grandes mutuelles qui s'organisent. Il serait souhaitable de l'étudier au niveau de l'agglomération parce que le dispositif serait encore plus puissant, mais un travail est déjà en cours sur les deux communes.

Concernant la question sur **l'armement de la police municipale**. Monsieur le Maire souligne que l'Opposition dit que la Ville n'est pas à l'abri comme l'actualité récente le confirme. Armer la police municipale n'est pas une bonne chose. Il pense que cela génère un risque supplémentaire pour le personnel. Il relate un cambriolage qui a eu lieu chez CROMARIAS à COURNON. La police nationale a arrêté du côté de BÉZIERS une équipe soupçonnée d'avoir fait le cambriolage de COURNON. Ils étaient armés lourdement, puissamment, gilets pare-balles, cagoules et ils faisaient la circulation place Gardet. Monsieur le Maire déclare qu'il ne va pas demander à la police municipale, même équipée de revolvers de quatrième catégorie, d'aller intervenir. Il tient à dire qu'il leur demande au contraire de se mettre à 200 mètres et de prévenir les gens spécialisés. Par contre, les policiers municipaux ont des armes de catégorie septième, c'est-à-dire des bombes lacrymogènes, des tonfas, des matraques, parce que s'ils se font agresser, il faut qu'ils puissent se défendre, mais il faut que cela soit proportionnel. La police municipale à COURNON était armée avant que la Majorité arrive. Elle a été désarmée en 1989. Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il leur a acheté des gilets pare-balles, dernier cri, mieux que ceux de la police nationale. Ils ont des voitures, ils sont équipés mais, pour le moment, il n'y aura pas d'armement de la police municipale tant qu'il sera Maire, même si l'Opposition considère que c'est une bonne chose. Elle a le droit de le penser, mais tant qu'il sera Maire, il ne le fera pas.

Monsieur Michel RENAUD précise que lorsqu'il est rentré tout à l'heure en salle du Conseil Municipal, il a vu, en haut, trois policiers municipaux bien harnachés, bien protégés, mais il s'agit d'une position défensive, leur vie peut être en danger. Le fait d'être armé peut leur sauver la vie. Il faut aussi penser à la vie des gens alors que l'on a vu à PARIS que COULIBALY avait quand même tué un policier municipal en lui tirant dans le dos.

Monsieur le Maire répond que l'armement n'aurait rien changé quand on tire dans le dos.

Monsieur Michel RENAUD rappelle que les policiers municipaux ont une position simplement défensive et que cela peut être dangereux pour eux. Cela peut aussi rassurer la population de savoir que des policiers municipaux sont près d'eux pour les défendre. Le Conseil Municipal vient de discuter sur la disparition du commissariat et il faut imaginer ce qui se passera si le commissariat est à CLERMONT. Il ajoute que c'est une question qui se pose et qui se pose dans de nombreuses villes, lesquelles répondent positivement à cela.

Monsieur le Maire ajoute qu'il changera peut-être un jour d'avis mais qu'il s'agit pour le moment de sa position.

Monsieur Michel RENAUD fait observer que « seuls les imbéciles ne changent pas d'avis » et il espère que le Maire en changera. C'est une question qui est importante et il veut rappeler que s'il a émis ces quelques vœux, c'est pour que des sujets de société soient débattus de façon à ce que chacun puisse se positionner par rapport à ces problèmes. Il accepte que la police ne soit pas armée mais il le regrette.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne faut pas tomber dans les excès. Il évoque les États-Unis où certains disent « si les gamins étaient armés dans les lycées, il n'y aurait pas de fusillade ». Tout le monde est armé il y a de plus en plus de morts, donc cela ne sert à rien. Selon Monsieur le Maire, il y a, à un moment, une course à l'armement. Il redit qu'il faut que la police nationale fasse son travail, qu'elle soit plus nombreuse, qu'il y ait de nouveau 70 policiers à COURNON et que la police nationale et la police municipale, ce n'est pas la même chose, pas la même formation, pas le même travail, pas le même métier.

Monsieur Alain CATHERINE répond à Monsieur RENAUD que chacun a son métier. Il évoque le drame qu'il y a eu à BEAUVAIS cette semaine où une femme de 58 ans, policière de l'air, a tué son ami en exercice de tir. Monsieur CATHERINE souligne qu'il s'agissait pourtant d'une femme qui était habituée aux armes et qui avait plus de 30 ans de service. Les policiers municipaux sont des gens qui n'ont pas une formation de policier, ils n'ont pas fait les stages et il pense qu'il vaut mieux ne pas les armer.

Concernant la question de la **mise en place d'un réseau de caméras de surveillance**, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais été opposé au principe. La Ville protège ses équipements et c'est à l'État de protéger aussi ses citoyens. Certaines ont été installées et notamment dans les zones industrielles, dans un certain nombre d'endroits. Cela étant, Monsieur le Maire tient à dire que ce qu'il ne veut pas, c'est que l'on fasse un transfert vers les collectivités, alors que la Ville perd 1,9 millions d'euros. Pour mettre un réseau de caméras, l'État doit intervenir parce que c'est un outil au même titre que la surveillance, la prévention. Monsieur le Maire déclare qu'il est prêt à en discuter en fonction d'un certain nombre d'endroits. Il y a peut-être des endroits où il faut en mettre par rapport aux risques. Monsieur le Maire fait observer qu'Auvergne Habitat envisage d'en mettre dans certains de ses halls d'entrée, ce qui signifie qu'il a donné son autorisation.

Monsieur Michel RENAUD précise qu'avec tout ce qui s'est passé en 2015, il fut possible de suivre les assassins, de les déloger et d'aller les chercher avant qu'ils ne tuent d'autres personnes. Selon lui, les caméras de surveillance ont un intérêt important et s'il y avait eu une caméra de surveillance devant CROMARIAS, peut-être n'aurait-il pas été attaqué ou qu'il eut été possible de procéder à des identifications.

Monsieur le Maire répond que pour CROMARIAS, les malfaiteurs sont rentrés après avoir cassé la porte en moins d'une minute et ils ont bombé la caméra. Ils ont également cassé le détecteur de bruit. Selon Monsieur le Maire, ils auraient fait exactement la même chose sur celles de la Ville.

Monsieur Michel RENAUD rappelle que son Groupe est favorable à la mise en place de caméras de surveillance. Il en faut un maximum. Il ne s'agit pas de stigmatiser un quartier particulier mais il y a des zones commerçantes avec beaucoup de passage, devant la Coloc', place Lichtenfels. Pour Monsieur RENAUD, cela peut empêcher des actes qui ne seraient pas corrects. Donc il y a une utilité. Il y a certes le problème du prix, mais il y a quand même une utilité pour la sécurité des citoyens.

Monsieur le Maire déclare qu'il est prêt à en discuter pour certains endroits.

Monsieur Alain CATHERINE précise qu'il était en réunion à Clermont Communauté et qu'il a vu un élu de LEMPDES. Il a dit à ce dernier qu'il y avait non loin de la déchetterie une décharge sauvage, au pied de la caméra.

Monsieur le Maire ajoute que les caméras servent dans un grand nombre de secteurs. Certaines ont été installées sur les déchetteries à la demande du personnel et à la demande de la CGT.

Concernant l'**accueil des migrants**, Monsieur le Maire indique que la France ne doit pas attirer beaucoup dans la mesure où il n'y a que deux familles qui sont arrivées à CLERMONT et que rien n'a été proposé à la commune. Monsieur le Maire porte à la connaissance de ses collègues que des Cournonnais lui ont dit qu'ils parlaient l'anglais et qu'ils pourraient donner des cours pour les migrants Syriens. Selon Monsieur le Maire, il ne faut pas confondre migrants et réfugiés politiques. Il s'agit d'accueillir des réfugiés politiques, cela étant peu demandent l'Auvergne. La Préfecture sait que la Ville est prête à accueillir deux familles. Monsieur le Maire rappelle que la Ville, par le passé, a accueilli une famille tchétchène notamment. Les Adjoints se sont occupés des enfants. Tout le monde s'en occupait mais volontairement, il n'y a pas eu de publicité.

Monsieur Michel RENAUD précise qu'il ne confond pas les migrants politiques et économiques et ajoute vouloir offrir des soins oculaires pour les migrants qui en auront besoin.

Madame Claire JOYEUX souhaite juste illustrer le problème des migrants par une jolie histoire cournonnaise. Elle a assisté il y a quelques jours, aux scènes ouvertes du conservatoire à la médiathèque. Une petite Marina de 11 ans, fille d'un couple russe réfugié qui est venu à COURNON, est une virtuose de la musique. Cette enfant est arrivée bébé à COURNON et Madame JOYEUX pense que la fillette se fera un nom dans la musique. C'est une virtuose et Monsieur Jean-Marie SOL a dit de cette enfant « des gosses comme cela, on en voit une dans sa vie ». Madame JOYEUX ajoute que les parents ne parlent pas le français et que la petite fille vient d'être accueillie en classe à horaires aménagés en musique. Selon Madame JOYEUX, elle a de l'or dans les doigts et elle deviendra probablement une virtuose.

Enfin, Monsieur le Maire se propose d'aborder la dernière question, à savoir l'**implantation d'une nouvelle mosquée et d'un centre islamique**, même si le temps est dépassé. Monsieur le Maire rappelle qu'il est un élu laïc et républicain. Il respecte les lois de la République. Il a refusé le permis de construire de ce qui était un centre culturel parce qu'il n'y avait pas de sécurité tout simplement. Il déclare que s'ils reviennent avec un projet aux normes de sécurité, il faudra voir si le lieu d'implantation correspond au type de projet. Il appliquera la loi comme s'il s'agissait d'un centre de danse. Il l'a déjà dit à la radio, que ce soit un centre de danse ou un centre culturel musulman ou catholique ou juif, il faut qu'ils respectent les règles de la République en matière de sécurité. Il ne regardera pas autre chose. Il n'a pas à juger les gens et sur le fond, il préfère que les croyants puissent se rassembler dans des lieux identifiés que dans des caves où on ne peut pas contrôler ce qui s'y passe.

Monsieur Michel RENAUD précise qu'il s'agit du fond du problème dont il souhaitait parler. Il n'y a pas de problème sur la finalité d'une mosquée, mais un centre contrôlé plutôt que dans les caves.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas la Ville qui le contrôle mais l'État.

Monsieur Michel RENAUD entend bien la réponse. Il préfère que cela soit contrôlé par les autorités et que soit donnée une dignité de prière aux musulmans. Le problème se posait sur la localisation et il y a encore le barnum qui est installé. Concernant la localisation de cette mosquée, il y a utilisation des parkings privés de ceux qui vont en prière et donc il faut quand même réfléchir avec eux puisqu'ils ont un projet. Il faut pouvoir les voir, discuter, pour proposer une solution qui soit viable et adaptée à la Ville.

Monsieur le Maire demande si Monsieur RENAUD préfère les voir en pleine ville et occuper tout un quartier avec des voitures ou les voir dans une zone où il y a des places de stationnement.

Monsieur Michel RENAUD précise que ces places de stationnement sont privées et que le vendredi après-midi il y a afflux. Des gens qui vont faire leurs courses et d'autres personnes qui vont à la mosquée. Donc il faut se poser le problème. Les parkings privés ne doivent pas être pris par les gens qui vont en prière à côté. Donc il faut que le projet tienne compte de cela sans utilisation du parking privé. La voie publique appartient à tout le monde mais pas les parkings privés, ce sont les parkings privés des commerçants.

Monsieur le Maire répond que si le propriétaire a un souci, ce qu'il ne sait pas parce qu'il n'est pas au courant, il peut fermer son parking. En effet, si NOZ a des problèmes, il ferme son parking. Monsieur le Maire déclare qu'il a conseillé de le mutualiser avec les témoins de Jéhovah parce que l'utilisation ne se fait pas aux mêmes heures. Il fait remarquer qu'il s'agit d'un centre islamique et d'une mosquée et il n'a jamais entendu quoi que ce soit quand les témoins de Jéhovah ont acheté le terrain et ont construit. Personne n'a vérifié le nombre de parkings qui se faisaient. Il ajoute qu'il a entendu un certain nombre de choses qui lui hérissent le poil. Monsieur le Maire tient à dire qu'il est là pour donner des règles et les faire appliquer. Il y a des règles d'urbanisme. Ce projet n'est pas conforme et il a fait un constat via la police municipale, après c'est au Préfet et au Procureur d'agir. Il lui paraît plus simple que cet équipement soit situé dans la zone où il y a une possibilité de mutualisation de parkings plutôt qu'en ville, parce qu'il n'y a pas assez de places de stationnement. La Ville ne peut pas supporter un afflux de 200 voitures toutes les 2 heures. Il pense qu'il faut faire attention à l'endroit et que celui-ci est plutôt bien choisi dans la mesure où il y a des places de parking. Monsieur le Maire souligne qu'il ne fera rien pour les empêcher, par contre, les ayant rencontré, il leur a dit clairement qu'ils devaient se mettre en règle pour que le permis soit délivré. Il rappelle que les règles d'urbanisme ne permettent pas les minarets à COURNON. Donc, ils n'auront pas plus d'autorisation que les autres et il fera respecter la loi. Monsieur le Maire fait observer qu'il ne croit pas, mais que cela n'a pas empêché la Ville d'effectuer des travaux à l'église. Il ne favorisera pas l'implantation à un endroit plutôt qu'à un autre, alors que des Municipalités achètent des terrains pour faire des baux emphytéotiques. La laïcité ne le permet pas dans sa conception des choses. Les musulmans se sont regroupés en association, ils ont acheté un terrain, ils veulent construire un lieu de rencontre, un lieu culturel. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une mosquée depuis des années dans le vieux Bourg et auparavant il y avait les témoins de Jéhovah qui se garaient en nombre. Il s'inquiète beaucoup de ce type de fonctionnement et l'a dit au Préfet. Il le dira aux services de police. Il souhaite quelque chose qui soit officiel à un endroit avec des places de stationnement. Il souhaite des mutualisations avec NOZ par exemple s'ils veulent signer une convention. Il fera respecter la loi républicaine et il pense qu'ils sont mieux dans la zone industrielle qu'en pleine ville pour des raisons d'espaces de stationnement. Il évoque le centre culturel, un centre islamique qui peut être un centre pour apprendre l'arabe, les traditions et il n'y voit pas d'inconvénient. S'il s'agit d'une école coranique, il considérerait cela comme dangereux. Il s'agit de son avis personnel et cela n'engage que lui, sachant qu'en tant que Maire, il ne pourra pas faire la différence.

Monsieur Michel RENAUD confirme qu'il n'est pas possible de faire la différence, mais il faut quand même avoir un œil sur qui vient et pour quoi faire.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des services qui s'appellent la DST, la défense du territoire, soit le contre-espionnage, les ex renseignements généraux et qu'il ne faut pas s'inquiéter.

Monsieur Michel RENAUD précise que la DST n'existe plus depuis longtemps.

Monsieur le Maire le confirme effectivement.

=====

-- INFORMATIONS MUNICIPALES --

- **POUR INFORMATION : DECISIONS PRISES EN VERTU D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2014 DONNANT DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

1. BUDGET PRINCIPAL: SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'EPARGNE METTANT A DISPOSITION DE LA VILLE UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 1 000 000 €

Le Maire de la Commune de COURNON D'AUVERGNE
- Vu l'article L 2122-22, 20^{ème}, du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

Article 1^{er} /

Pour assurer une gestion efficiente du fonds de roulement il est signé une convention par laquelle la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin met à disposition de la Ville une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €.

Article 2^{ème} /

Ce produit, qui permet de mobiliser des fonds dans un délai réduit (24 heures), comporte les caractéristiques suivantes :

Montant de l'ouverture de crédit : 1 000 000 €	Facturation des intérêts : Mensuelle
Durée : 1 an	Frais de dossier : 0,10 % soit 1 000 €
Taux fixe : 0,99 %	Commission de non utilisation : 0,10 %

Article 3^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 4^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme et à Monsieur le Trésorier Principal,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la Commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

Fait à COURNON D'AUVERGNE, le 15 décembre 2015

=====

2. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSENTIE A MR PHILIPPE BOST – COMMERCANT NON SEDENTAIRE

Le Maire de la Commune de COURNON D'AUVERGNE

Vu l'article L 2122-22, 5^{ème}, du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015 fixant les tarifs 2016 des emplacements occupés par les commerçants ambulants,

DECIDE

Article 1^{er} /

Monsieur Philippe BOST est autorisé pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2016, à occuper à titre précaire et révoquant un emplacement sis rond-point du Centre de loisirs à l'intersection du boulevard Louis de Broglie et de l'avenue de l'Allier, lui permettant de stationner un véhicule et d'exploiter un commerce de vente de pizzas à emporter .

Article 2^{ème} /

En contrepartie de cette autorisation, Mr BOST versera une redevance mensuelle forfaitaire de deux cent trente huit Euro (238,00 €) en janvier et de deux cent trente neuf Euro (239,00 €) les onze mois suivants calculée sur la base du tarif journalier de l'emplacement fixé par délibération en date du 16 décembre 2015.

Article 3^{ème} /

Les modalités pratiques de l'occupation de cet emplacement sont précisées dans la convention annexée à la présente décision.

Article 4^{ème} /

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification.

Article 5^{ème} /

Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme et à Monsieur le Trésorier Principal,
- affichée aux portes de la Mairie,
- inscrite au registre des actes de la Commune,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

Fait à COURNON D'AUVERGNE, le 04 janvier 2016

=====

-- INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES --
--

- **POUR INFORMATION : CLERMONT COMMUNAUTE – COMPTES RENDUS SUCCINCTS DES MESURES ADOPTEES LORS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 11 DECEMBRE 2015 ET 15 JANVIER 2016**

Documents joints dans le dossier remis sur table aux Conseillers Municipaux.

=====

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22 heures 30.

Diffusion /

- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
- Cabinet du Maire
- Direction Générale des Services
- Direction Générale Adjointe des Services
- Chefs de services et Chargés de missions / LG – CCH – CE – HD – OH – DV – FF – ST – LB – LS – AP – MJ – AB – FM – EG – DD – MPO – MBE – DOD – CP – SZ – CB – LD – LM – DM – AC
- Site Internet de la Ville de Cournon d’Auvergne